

**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/47/PV.55

19 novembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 55e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 3 novembre 1992, à 15 heures

Président : M. KALPAGE (Sri Lanka)
(Vice-Président)

puis : Mme ESCALER (Philippines)
(Vice-Présidente)

M. DANGUE REWAKA (Gabon)
(Vice-Président)

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement [79] (suite)

- a) Rapport de la Conférence
- b) Rapport du Secrétaire général

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Kalpagé (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

- a) RAPPORT DE LA CONFERENCE (A/CONF.151/26, vol. I à IV et vol. II/Corr.1);
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/598 et Add.1)

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Pratiquement tous les pays ont participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio en juin dernier. Plus de 120 chefs d'Etat ou de gouvernement étaient présents. Il y a eu un long processus préparatoire auquel ont participé des gouvernements, des institutions internationales spécialisées et des organisations non gouvernementales. Qu'un tel effort international puisse être mobilisé afin de centrer la discussion d'une façon intégrée sur l'environnement et le développement doit être considéré comme une réalisation majeure et sans précédent.

A la différence de la Conférence de Stockholm de 1972, la CNUED a mis sur le même pied les questions du développement et la question de l'environnement. La CNUED a pris des mesures définitives pour encourager un partenariat mondial en faveur d'un développement durable, plaçant les personnes au centre de ce défi. Ce fut une occasion historique, saisie dans le contexte des transformations politiques, économiques et sociales majeures qui ont posé de nouvelles questions sur des sujets tels que la polarisation entre le Nord et le Sud, la pauvreté et l'état d'abandon du Sud, et l'état fragile de la planète, et ce avec une plus grande sensibilisation du public dans le monde entier.

Cependant, les résultats réels de Rio, en termes d'engagements écrits et d'initiatives, n'ont pas été à la hauteur des promesses. Pour beaucoup, l'écart important entre les promesses et les résultats réels représente un échec majeur pour la CNUED, de proportions pouvant être qualifiées d'historiques.

M. Razali (Malaisie)

Même si nous louons les réalisations de la CNUED, nous ne pouvons dissimuler ses insuffisances. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par exemple, est d'une faiblesse décevante, révélant une timidité politique et une absence de volonté de la part des pays industrialisés. Des questions clefs sur les ressources financières et la technologie n'ont pas été traitées de façon adéquate. De même, il n'y a pas eu de réponse précise et claire sur les questions du réchauffement de la planète, du déversement des déchets toxiques dans les pays en développement, des modes de consommation dans les pays développés et des questions reliées au domaine nucléaire. Action 21 n'a pas dénoncé le rôle de certains des acteurs au premier chef responsables de la dégradation de l'environnement mondial, tels que les sociétés transnationales. Un solide code de conduite est nécessaire pour réglementer les activités des sociétés transnationales. Le défi auquel nous sommes confrontés maintenant consiste à encourager et à mettre en oeuvre un changement réel du niveau national au niveau international.

La CNUED n'a guère su faire face aux inégalités des structures économiques internationales. Le suivi de la CNUED doit combler cette lacune en examinant des questions telles que l'exode de ressources Sud-Nord, l'amélioration des termes de l'échange du Sud et la réduction du fardeau de la dette. Cette réforme est essentielle si l'on veut que le Sud obtienne l'espace économique dont il a besoin pour opérer une transition vers un développement écologiquement viable et socialement équitable. Nous devons aussi oeuvrer en faveur d'une interdiction complète des exportations de déchets toxiques et d'industries polluantes du Nord vers le Sud. Sur la question des armes nucléaires, si l'on compare cette conférence à la Conférence de Stockholm, la CNUED a régressé au lieu de progresser. La CNUED n'a pas étudié les mesures que le Nord devrait prendre pour réaliser un développement écologiquement viable, par exemple, se pencher sur les problèmes posés par les modes de production et de consommation inacceptables que pratique le Nord.

M. Razali (Malaisie)

L'une des autres graves lacunes de la Conférence était l'absence de direction venant du Nord. Les divergences de vues entre pays développés se sont traduites par un manque d'orientation claire de la part de ce groupe. Certains pays industrialisés ont adopté des attitudes négatives. Au lieu d'aller de l'avant sur les questions clefs, on a constaté que les pays développés avaient tendance à se retrancher les uns derrière les autres, comme il est ressorti à l'évidence dans le cas des ressources financières par exemple.

Pour l'avenir, il est certain que la transition vers un développement durable implique des changements radicaux dans la façon dont nous envisageons d'utiliser la nature. C'est un exercice complexe, qui dans une très grande mesure implique une coopération scientifique et un accès à des techniques écologiquement rationnelles et, avant tout, la création dans tous les pays de capacités techniques et institutionnelles pour mettre en oeuvre Action 21.

Ces problèmes ont été examinés de manière systématique au cours de la Conférence et ils ont donné lieu à toute une série de programmes auxquels trois chapitres d'Action 21 sont consacrés. A bien des égards, la réussite d'Action 21 suppose que ces programmes intersectoriels, qui portent sur les connaissances de base en matière de viabilité, reçoivent une attention systématique aux niveaux national, régional et international.

L'exécution des programmes d'Action 21 sera certes onéreuse, mais il faut se demander ce qu'il en coûterait de ne rien faire. On ne saurait plus nier que les pays en développement ont besoin de nouvelles ressources financières. Un tel apport répondrait aux intérêts tant des pays développés que des pays en développement.

Cependant, à l'heure actuelle il existe un sérieux écart entre les 125 milliards de dollars dont a besoin le Sud annuellement pour mettre en oeuvre Action 21 et l'aide publique au développement qui lui est fournie, de 55 milliards de dollars par an. Faute de moyens permettant de le mettre en oeuvre - ressources financières, transfert de techniques et questions connexes comme la mise en place d'une capacité et d'institutions de développement - Action 21 n'aura aucun sens.

Pendant la Conférence, de nombreuses délégations ont réclamé des programmes visant la création de capacités, conçus pour aider les pays à mettre en place leur infrastructure de prise de décisions et leurs

M. Razali (Malaisie)

institutions, à former leur personnel et à faciliter la participation de tous les intéressés au processus décisionnel. L'aptitude d'un pays à s'engager dans la voie d'un développement durable dépend de la capacité d'agir de son peuple et de ses institutions. Dans ce contexte, ma délégation appuie pleinement l'initiative "Capacité 21" - programme de renforcement de la capacité nationale à l'appui d'Action 21. Le secrétariat de la Conférence a estimé que le coût de ce programme se situerait entre 300 millions et 1 milliard de dollars. Pour faire face à ces dépenses, il faudra dégager des ressources supplémentaires qui viendront se rajouter à celles des fonds de base et des fonds spéciaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des autres mécanismes existants.

S'agissant des ressources financières, lors du Sommet de Rio, les pays développés ont réaffirmé leur engagement d'arriver à l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement et d'augmenter leurs programmes d'aide pour atteindre dès que possible cet objectif. Certains pays développés ont promis de le faire d'ici l'an 2000.

On ne peut se contenter de cela et l'on souhaiterait recevoir davantage de précisions. Les promesses des pays développés doivent s'accompagner d'engagements spécifiques afin d'améliorer la prévisibilité des courants d'aide aux pays en développement et de permettre une planification à long terme reposant sur une base rationnelle. Nous devons traduire les nombreuses promesses de Rio en engagements précis. Nous devons aussi amorcer un processus consistant à trouver de nouvelles sources de financement car les mesures que nous avons prises ne garantissent en aucune façon que l'on pourra répondre à de plus grands besoins.

La situation actuelle n'est pas encourageante car nous ne sommes toujours pas en mesure d'estimer le montant des nouvelles ressources promises par le Nord. Certains indices montrent que nous sommes loin du compte. De nouvelles ressources doivent également être dégagées grâce à de nouvelles approches de financement, telles qu'une nouvelle affectation des fonds gaspillés dans les subventions actuelles ou sous forme d'aide à des activités nuisibles à l'environnement.

Action 21 suggère d'utiliser toutes les sources et tous les mécanismes de financement disponibles, comme par exemple l'Association internationale de développement (IDA) et la Banque mondiale. Il faut aussi songer sérieusement

M. Razali (Malaisie)

à l'idée de "earth increment" pour la dixième reconstitution des ressources de l'IDA. La fourniture de fonds supplémentaires par le biais de l'IDA, en particulier pour les programmes de lutte contre la pauvreté et les domaines connexes du développement durable, est essentielle pour mettre efficacement en oeuvre l'Action 21. Cette dixième reconstitution de l'IDA constituera à bien des égards un test de la crédibilité des engagements de Rio.

Toutefois, les derniers événements dans ce domaine ne sont pas encourageants et l'esprit de Rio semblait avoir disparu à la réunion de la Banque mondiale qui a eu lieu récemment à Washington. La Malaisie est déçue de l'absence de réaction des pays développés. Je veux parler de l'absence d'engagements précis à l'égard de nouvelles ressources financières additionnelles nécessaires pour mener à bien les diverses activités d'Action 21.

En ce qui concerne le Fonds pour l'environnement mondial, il s'agit maintenant de prendre des dispositions en vue de la restructuration décidée au chapitre 33 d'Action 21 - restructuration qui suppose qu'il faut entre autres encourager la participation universelle et la transparence; donner au Fonds suffisamment de souplesse pour couvrir davantage de domaines d'activité; et faire en sorte que les flux de fonds soient prévisibles, sans introduire de nouvelles formes de conditionalité. A Rio, les leaders des principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont engagés à augmenter sensiblement les ressources financières du Fonds pour l'environnement mondial et à le transformer en mécanisme de financement universel et transparent pour les coûts additionnels qu'implique l'amélioration de la situation écologique mondiale.

C'est dans ces circonstances que les pays développés ont accepté le Fonds pour l'environnement mondial comme mécanisme intérimaire pour financer la mise en oeuvre des dispositions des Conventions sur le changement climatique et la diversité biologique. Toutefois, il importe de noter que le Fonds ne fournirait qu'une petite portion - quoique stratégiquement cruciale - des nouvelles ressources financières additionnelles qui sont nécessaires : 2 à 10 % seulement du total requis.

Ma délégation attend avec intérêt de participer à l'assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, qui aura lieu en décembre prochain en Côte d'Ivoire, et dont l'objectif est de restructurer le mécanisme conformément aux

M. Razali (Malaisie)

décisions de la Conférence. Nous pensons que la Commission sur le développement durable aura un rôle important à jouer pour ce qui est de surveiller les activités réalisées et les résultats obtenus grâce au Fonds en application des décisions de la Conférence faisant appel à ce mécanisme de financement.

Le transfert de technologies écologiquement rationnelles est déterminant dans les efforts des pays en développement pour protéger l'environnement tout en encourageant la croissance et le développement. Selon nous, cela est possible si l'on a recours aux réseaux d'information internationaux, aux ressources humaines et de coopération, à la création de capacités, à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et à la programmation du développement durable. Ma délégation attache une grande importance à l'accord dont il est fait mention au chapitre 34 d'Action 21 qui, entre autres choses, souligne la nécessité, pour les pays en développement, d'avoir aisément accès aux écotechniques.

La Malaisie attend de cette session de l'Assemblée générale qu'elle crée, dans le cadre du Conseil économique et social, la Commission sur le développement durable. Certaines des questions du Sommet de Rio concernant les arrangements institutionnels sont toujours en suspens. Ma délégation espère que le Groupe de travail spécial pour le suivi de la Conférence traitera comme il se doit de ces questions. Selon nous, la Commission devrait être composée de 53 Etats Membres élus par le Conseil économique et social pour trois ans, sur la base d'une répartition géographique équitable. Il faut également que des dispositions soient prises pour que les organisations non gouvernementales et les autres groupes intéressés contribuent aux multiples activités de la Commission.

M. Razali (Malaisie)

Pour garantir l'efficacité de la Commission sur le développement durable dans la surveillance de la mise oeuvre du programme Action 21 et de tous les autres aspects de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), il est essentiel que la Commission entretienne des liens étroits avec tous les organes, programmes et organisations pertinents du système des Nations Unies, y compris l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les organismes de Bretton Woods. Des dispositions doivent être prises pour assurer que les trois entités prennent des décisions cohérentes et aptes à renforcer le développement durable. La CNUED nous a donné l'occasion d'établir des liens entre les organismes de Bretton Woods, le GATT et le système des Nations Unies.

Ma délégation appuie la création d'un secrétariat séparé et bien défini pour desservir la Commission; ce secrétariat devrait être dirigé par un Secrétaire général adjoint faisant directement rapport au Secrétaire général. Nous attendons avec impatience le moment de prendre part aux négociations sur d'autres résolutions importantes pendant cette session, comme celles sur la Convention internationale pour la lutte contre la désertification, sur la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires, sur la Conférence internationale sur les groupes d'espèces hautement migratrices de poissons, et sur les résultats de la CNUED en général.

La Malaisie est prête à participer et à contribuer aux travaux de la Commission sur le développement durable, car elle fonde beaucoup d'espairs sur elle. Bien que nous soyons ouverts à toutes les contributions, nous sommes déterminés à garantir la nature intergouvernementale de la Commission. Nous devons mettre en garde contre des attentes trop élevées mais aussi contre toute précipitation exagérée dans ses travaux. La Commission devrait être perçue comme un mécanisme en évolution qui doit se mériter progressivement la confiance des gouvernements. Nous serions inquiets de voir les fonctions de la Commission liées à celles du Conseil de sécurité. Nous maintenons fermement que la Commission ne devrait pas être dominée de telle façon que le développement ne soit déterminé qu'à travers un prisme écologique. Nous nous opposerions aussi, avec d'autres, à tout effort pour saper la méthode d'approche intégrée et pour isoler la Commission des questions relatives au commerce et aux finances.

M. Razali (Malaisie)

Pour les pays du Sud, la CNUED est une occasion de tout premier ordre de contribuer à l'orientation des politiques générales de l'ordre du jour international, négligées pendant plus de 40 ans. La CNUED donne également au Sud la volonté de manifester notre engagement envers la cause de l'environnement et l'état de la planète, étant donné l'engagement pris collectivement de rehausser le développement dans le Sud. Les pays du Sud ont un intérêt direct à faire en sorte que leurs propres ressources écologiques soient protégées et utilisées largement dans le processus d'industrialisation et de développement, et la responsabilité d'y veiller. Nous croyons que le Sud, par la CNUED, a réussi dans une certaine mesure à placer l'examen de la question du développement dans sa perspective propre. Il est maintenant nécessaire que le Sud s'organise de manière à pouvoir influencer et orienter le suivi de la CNUED. Nous devons accélérer le partage du cadre conceptuel commun de la prise de décisions et de l'action. Nous nous attendons à une résistance qui rendra notre action plus difficile, mais le Sud insistera sur un rôle partagé et clair dans la gestion de l'interdépendance mondiale.

Pour ce qui est de l'environnement, nous ne nous laisserons pas devenir les seules cibles des changements et des mesures correctrices. Notre développement ne doit pas être gêné par des mesures déplaçant le fardeau de la protection de l'environnement sur les pays en développement. Nous devons exiger des changements dans le Nord, dont un processus d'autocorrection dans ses modèles de production et de consommation.

Pour étudier et examiner les diverses incidences des décisions de la CNUED sur le plan national, mon gouvernement a pris des mesures pour examiner les mesures nécessaires au développement durable, dont, entre autres, la sensibilisation de tous les Malaisiens aux décisions de Rio en termes d'engagements nationaux par une série de séminaires. Nous espérons réaliser en Malaisie un consensus national clair pour formuler des politiques générales sur les aspects écologiques autant que sur ceux du processus de croissance; elles seraient introduites dans un cadre à court, à moyen et à long terme. Nous croyons que les contraintes écologiques ne doivent pas nécessairement être incompatibles avec les objectifs de développement, et nous aimerions souligner qu'une approche intégrée nationale aurait besoin et profiterait de l'apport et de la participation du secteur non gouvernemental, comme le monde

M. Razali (Malaisie)

des affaires, les universitaires et d'autres groupes d'intérêts. Pour ce qui est de la foresterie, nous opérerions sur la base des principes relatifs aux forêts convenus à la CNUED, et nous demandons à tous les pays de contribuer aux mesures qui favoriseraient le fonctionnement des principes convenus à Rio.

Enfin, la Malaisie se félicite des résultats de Rio. La Déclaration de Rio, le programme Action 21, les principes relatifs aux forêts et les Conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique sont des accords réalisés au plus haut niveau dont nous devons maintenant faire des programmes applicables. La Malaisie est vraiment partie à cet engagement. Nous en reconnaissons les défauts mais nous croyons que la route de Rio peut s'avérer constructive si tous s'y engagent.

M. WISNUMURTI (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je remercie tout d'abord le Secrétaire général de son introduction au rapport dont nous sommes actuellement saisis. Nous aimerions également remercier le Président du Groupe des 77 pour avoir défini clairement la position du Groupe. Nous nous réunissons à un moment unique de l'histoire. La fin de la guerre froide a donné naissance à une nouvelle ère riche de promesses et de défis. L'ordre du jour ambitieux de la présente session de l'Assemblée générale traduit fidèlement le grand nombre d'intérêts et de préoccupations associés aux changements inhérents à la nouvelle ère. La paix et la sécurité sont maintenant perçues autant en termes économiques qu'en termes politiques et militaires, et la détérioration de l'environnement est considérée comme une menace réelle et grave à la survie même de l'humanité.

C'est sur cette toile de fond dynamique que nous abordons le point 79 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement". Au centre de nos tâches se trouve la nécessité de tirer profit de l'élan amorcé à Rio et de traduire ses engagements et ses résultats en mesures concrètes. Les principales réalisations de la Conférence, la Déclaration de Rio et le programme Action 21, ont carrément placé le développement durable au centre des relations internationales et réclamé un nouveau partenariat mondial qui en permettrait une application concrète. Cela a donc établi un cadre unique et solide à l'intérieur duquel la communauté internationale peut poursuivre ses objectifs critiques dans le domaine de l'environnement et du développement.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Cela a également renforcé la reconnaissance croissante de l'interdépendance entre les pays développés et en développement pour ce qui est de la survie écologique et des impératifs en matière de développement. Il a de même été clairement démontré qu'une solution durable au problème de la détérioration de l'environnement mondial ne peut être trouvée que grâce à un partage des responsabilités dans la mise en oeuvre de la notion de développement durable. De plus, la CNUED reflète un consensus mondial et un engagement politique au plus haut niveau sur la façon dont la communauté internationale devrait s'occuper efficacement de la situation qui se dégrade pour ce qui est de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, ainsi que de la détérioration alarmante de plusieurs écosystèmes particulièrement vulnérables dans le monde.

La Conférence de Rio est terminée, mais nous sommes maintenant confrontés à la tâche formidable de traduire ses résultats en action. Nous ne pouvons permettre que soit compromis l'élan acquis à Rio. Au contraire, notre défi consiste à assurer la mise en oeuvre concrète de ses résultats historiques tout en nous efforçant en même temps d'instaurer un environnement économique international favorable à la réalisation de ses objectifs.

J'aborderai maintenant les questions relatives aux mesures de suivi qui sont exigées de cette session de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce faisant, ma délégation aimerait se concentrer sur certains aspects du processus de suivi.*

* Mme Escaler (Philippines), Vice-Présidente, assume la présidence.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Action 21 est un programme d'ensemble de grande envergure destiné à assurer le développement durable pour les années 90 et au-delà. En tant que tel, sa mise en oeuvre aux niveaux national, régional et international revêt une importance cruciale. Pour réaliser ces objectifs et pour surveiller la mise en oeuvre du programme Action 21, il fut convenu à Rio de créer une Commission de haut niveau sur le développement durable en tant que mécanisme intergouvernemental, dont le but serait de réaliser les objectifs d'environnement et de développement énoncés pour le programme Action 21. Vu la grande importance des travaux de cette commission de haut niveau pour tous les pays membres, il est impératif que sa composition soit aussi représentative que possible.

C'est la raison pour laquelle l'Indonésie se rallie au consensus qui s'est dégagé au cours des consultations quant aux effectifs de la Commission qui pourraient être de l'ordre de 53 membres. Nous sommes convaincus que non seulement la Commission assurera le suivi de Rio, mais également la coordination de tous les organes des Nations Unies pour ce qui est de la mise en oeuvre d'Action 21. La formulation de ses modalités représente l'étape suivante. Le Groupe des 77 a déjà exposé son point de vue sur la question.

Nous aimerions tout particulièrement souligner la position du Groupe quant à l'importance des fonctions de la Commission relatives au financement et aux mécanismes de financement, au transfert de technologie, au renforcement des capacités, de façon à assurer la mise en oeuvre d'Action 21. Nous nous proposons d'examiner le rapport du Secrétaire général sur les arrangements institutionnels au cours de la prochaine réunion du Groupe de travail spécial qui est chargé de cette question.

Je tiens à rappeler à cet égard qu'à leur dixième Sommet, tenu récemment à Djakarta, les pays non alignés ont adopté une Déclaration dans laquelle ils exprimaient leur préoccupation quant aux nouvelles et nombreuses menaces qui planent sur l'environnement et qui, si l'on ne s'y oppose, pourraient mettre en danger la survie à long terme de l'écosystème et miner l'équilibre écologique de la planète. Les Non-Alignés ont confirmé la conviction qu'ils ont de longue date que, puisque les questions d'environnement et de développement sont inséparablement liées, il convient de les traiter d'une façon intégrée et sur la base d'une responsabilité commune mais différenciée.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Ils ont également montré l'importance qu'ils attachent à la mise en oeuvre efficace de politiques convenues et à la nécessité d'une surveillance continue de l'environnement. Dans ce contexte, afin de maintenir l'élan acquis à Rio, les chefs d'Etat et de gouvernement pourraient se réunir à des moments appropriés et mutuellement convenus sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Une autre question à l'ordre du jour qui revêt un caractère d'urgence et qui exige une action de suivi concerté de la part de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, est celle de la lutte contre la désertification. Le chapitre 12 d'Action 21 contient des programmes spécifiques pour traiter de ce grave problème. Ses conséquences néfastes sur la vie humaine et sur l'environnement aux niveaux national, régional et mondial sont une source de sérieuse inquiétude pour ma délégation.

Dans ce contexte, notre position est claire, et nous appuyons totalement le Plan de lutte des Nations Unies contre la désertification. Cependant, ma délégation ne peut cacher sa déception devant l'absence de progrès dans la mise en oeuvre de ce plan fort important. La raison de cet échec est due au manque de ressources financières adéquates. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, les fonds alloués à la lutte contre la sécheresse et la désertification n'ont aucune commune mesure avec l'échelle des problèmes à résoudre.

Cependant, nous constatons avec satisfaction qu'avec le processus de la CNUED, la prise de conscience par le monde des problèmes de désertification et de sécheresse auxquels doivent faire face bon nombre de pays en développement, spécialement en Afrique, est de plus en plus aiguë. Etant donné la gravité de ces problèmes, nous espérons sincèrement que la communauté internationale s'efforcera d'augmenter le volume des ressources et le niveau d'assistance nécessaires pour surmonter ces problèmes, comme prescrit dans Action 21.

C'est pourquoi ma délégation tient à réaffirmer son engagement à l'égard des efforts entrepris pour combattre la désertification, tels qu'ils sont précisés au chapitre 12, et au nom des pays non alignés, à apporter notre plein appui à la création d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification, en particulier en Afrique, en vue de mettre au point cette convention d'ici juin 1994.

M. Wisnumurti (Indonésie)

J'aimerais en venir maintenant à un sujet d'une importance cruciale pour le suivi de la CNUED. Il ne fait aucun doute que la fourniture d'importantes ressources financières nouvelles et supplémentaires, et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, à des conditions concessionnelles de faveur, sont des exigences fondamentales pour la réalisation d'un développement durable dans les pays en développement. Des progrès sur la voie du développement durable étant une condition sine qua non de la contribution des pays en développement à la préservation de l'environnement mondial, l'absence de flux financiers appropriés et le manque d'accès à la technologie pourraient mettre en danger les réalisations de Rio.

Action 21 a clairement énoncé ces besoins vitaux. Il précise que la fourniture aux pays en développement de moyens efficaces, notamment de ressources financières et de technologie, servira l'intérêt commun des pays développés et des pays en développement, y compris des générations futures. Nous espérons donc que les pays développés et tous ceux qui sont en mesure de le faire donneront une suite positive aux décisions de la CNUED au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Il est important cependant que ces efforts ne soient pas rendus stériles par des restrictions ou des conditions de réciprocité. Nous espérons aussi que les pays développés prendront des mesures vigoureuses pour faciliter aux pays en développement l'accès aux technologies écologiquement rationnelles et leur transfert.

Une autre question digne d'attention à cet égard est celle des pays insulaires en développement. Ces pays, en particulier les petits pays éloignés, sont en butte aux nombreuses difficultés rencontrées dans le domaine de l'environnement et du développement. Bon nombre de ces difficultés découlent de facteurs tels que leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, le manque de ressources naturelles et la fragilité de leurs écosystèmes, tout comme du coût élevé de l'infrastructure et des services publics. En outre, leurs marchés internes extrêmement restreints et la lourde dépendance qui est la leur à l'égard des importations représentent de graves contraintes. De plus, le réchauffement planétaire qui a entraîné l'élévation du niveau des mers menace tout particulièrement l'existence de ces territoires.

L'Indonésie, qui constitue un archipel et dont le littoral est le plus long du monde, s'inquiète vivement des catastrophes potentielles que pourraient entraîner le réchauffement de la planète et la montée du niveau des mers. Nous

M. Wisnumurti (Indonésie)

appuyons donc la convocation d'une conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires en développement, qui devrait avoir lieu en 1993. Cette première conférence mondiale devrait viser à mettre au point des stratégies et des mesures permettant d'assurer le développement durable des petits pays insulaires en développement dans le contexte de l'accroissement des efforts nationaux et internationaux en vue de promouvoir un développement écologiquement rationnel et durable.

Jamais la question des forêts et de la sylviculture n'a suscité autant d'intérêt qu'aujourd'hui. Non seulement ce sont là des ressources importantes pour le développement, mais elles constituent aussi un des éléments les plus importants des écosystèmes de la planète. Aussi, la conservation des forêts n'est-elle pas un objectif en soi mais plutôt un instrument à utiliser dans l'optique plus large de la réalisation des priorités de développement nationales et internationales.

L'Indonésie, en tant que pays généreusement doté de vastes forêts et d'importantes ressources forestières, est vivement consciente de la nécessité de protéger et de conserver les forêts existantes et d'assurer leur gestion à long terme. Ces ressources sont essentielles à la fois à la promotion du développement et à la protection de l'environnement de la planète. Un juste équilibre entre ces deux dimensions essentielles devrait être recherché en fonction du droit de chaque pays d'exploiter ses propres ressources naturelles conformément à ses besoins socio-économiques, ainsi qu'à ses politiques nationales de développement durable.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante, sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts adoptée à Rio. Pour notre part, en Indonésie, nous sommes particulièrement conscients des dangers qui pèsent sur les forêts tropicales et nous avons pris des mesures concrètes visant à assurer leur gestion écologiquement viable, en coopération avec d'autres pays et parties pour atteindre ces louables objectifs. J'aimerais ajouter que nous sommes fermement convaincus que la possibilité pour les pays en développement de faire face à ces problèmes dépend de l'existence ou non d'un environnement économique favorable.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Pour terminer, je tiens à répéter que bien que nous soyons satisfaits des réalisations de Rio, il ne faut pas se laisser aller à l'autosatisfaction. Il y a encore beaucoup à faire. Le défi que doit maintenant relever la communauté internationale est de trouver des mesures efficaces permettant de réaliser les objectifs fixés par la Déclaration de Rio et Action 21. Le Mouvement des pays non alignés s'intéresse vivement à cette question et il est prêt à participer activement à la Commission de haut niveau sur le développement durable.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Il faut se réjouir que le processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ait non seulement donné lieu à une grande réflexion sur le nouveau "partenariat mondial pour le développement durable" (Action 21, par. 1.1), mais qu'il ait également permis de mettre au point un plan de travail mondial pour faire face aux problèmes économiques, sociaux et écologiques interdépendants qui ont été identifiés dans le programme Action 21, adopté à Rio. Le programme Action 21 recommande que des mesures soient prises à tous les niveaux, aussi bien local que mondial, pour traiter des problèmes de l'environnement et promouvoir le développement durable jusqu'au XXI^e siècle. Il s'agit d'un début louable, mais il reste beaucoup à faire.

La supposition qui sous-tend le développement durable est que nous avons tous un intérêt commun dans les actions actuelles et les résultats futurs. Dans un monde interdépendant, le développement doit être mondial pour être durable. La vision de Rio ne saurait se concrétiser que si la communauté mondiale oeuvre collectivement.

Nous sommes satisfaits que le programme Action 21 accorde une haute priorité à la mise en oeuvre de ce qu'on pourrait appeler des politiques "gagnant-gagnant" qui se fondent sur le caractère complémentaire de la réduction de la pauvreté, de l'efficacité économique et de la gestion saine de l'environnement. Parmi les éléments "gagnant-gagnant", en particulier, un système de commerce international qui reconnaît véritablement l'avantage comparatif est essentiel, voire indispensable pour arriver à un développement durable. Sans un système de commerce ouvert, le développement durable n'est qu'une contradiction. La prévisibilité dans le commerce est aussi importante que dans l'aide.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

La CNUED a donné à l'ONU un rôle de premier plan pour la réalisation des engagements pris à Rio. L'établissement de la Commission du développement durable constitue une épreuve pour cette nouvelle volonté, alors que nous nous efforçons de mettre en pratique le cadre décidé à Rio.

Les objectifs sont ambitieux : une institution dynamique qui permettra aux gouvernements, par le truchement du système des Nations Unies, de mettre au point une approche intégrée des futures activités relatives au développement et à l'environnement. Pour reprendre l'analogie employée par les orateurs précédents, nous construisons la pièce alors même que la maison - l'ONU - est en cours de rénovation.

Ma délégation a écouté hier, avec un vif intérêt, l'intervention du Secrétaire général. Elle fournit, selon nous, matière à réflexion. La réforme est absolument vitale pour l'ensemble du système des Nations Unies mais, pour nous, la mise en place efficace et sous peu de la Commission est une priorité absolue. La Commission doit être suffisamment flexible pour évoluer avec le temps, de profiter pleinement des changements institutionnels du système des Nations Unies et réagir aux changements extérieurs au fur et à mesure que la compréhension internationale des questions relatives au développement durable s'élargit. Par ses travaux, la Commission pourrait également contribuer au processus de réforme actuellement en cours en mettant en lumière les domaines où une rationalisation des efforts et des activités est possible.

Mais la Commission du développement durable ne doit pas être l'apanage du système des Nations Unies. De même que le processus de Rio a suscité la participation d'un large éventail d'intéressés dans le domaine de l'environnement et du développement, de même la Commission doit s'ouvrir et embrasser d'autres institutions et organisations régionales. Elle doit avoir des liens solides avec les institutions financières internationales, surtout le Fonds mondial pour l'environnement et les banques régionales de développement. D'autres organisations comme, par exemple, celles voisines de la Nouvelle-Zélande dans la région du Pacifique Sud, devraient également pouvoir établir des liens étroits avec la Commission.

La Nouvelle-Zélande estime importants les attributs de la Commission tels qu'une participation élargie, l'évaluation impartiale, la transparence,

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

l'équité et la responsabilité. Si nous ne voulons pas laisser échapper le consensus réalisé à Rio, il est essentiel que tous les pays, les organisations non gouvernementales et les autres principaux groupes sociaux qui ont apporté une si grande contribution au processus de la CNUED restent pleinement engagés. Nous estimons que la composition de la Commission doit, par conséquent, représenter largement tous les pays et toutes les régions, avec une équité de rotation pour tous sur une base géographique. Tous les pays, petits et grands, devraient pouvoir être représentés à tour de rôle, s'ils le désirent, à la Commission; aucun pays ne pourrait, ni ne devrait, recevoir une permanence automatique.

La Nouvelle-Zélande estime qu'il faut également que l'Assemblée générale établisse des directives claires à la présente session pour assurer la participation efficace des organisations non gouvernementales et des groupes principaux aux travaux de la Commission. Nous estimons que le secrétariat de la Commission devrait aussi avoir des fonctions importantes de liaison avec les organisations non gouvernementales et les autres grands groupes qu'il tiendrait informés des travaux de la Commission tout en recevant et en analysant les informations fournies par les groupes à l'intention de celle-ci.

La neutralité de la Commission du développement durable sera également critique si l'on veut qu'elle s'acquitte efficacement de ses fonctions de suivi. Une gestion juste et équitable de la Commission elle-même et des institutions reliées comme le Fonds mondial pour l'environnement sont indispensables pour inspirer à toutes les parties la confiance qui assurera son efficacité.

Pour devenir un forum où les expériences nationales peuvent être échangées dans l'intérêt mutuel de la communauté mondiale, la Commission doit, comme l'envisage le programme Action 21, obtenir un rapport de tous les pays. Des réticences concernant la souveraineté ont été exprimées à juste titre. Le point de départ devrait être un attachement partagé aux principes de développement durable affirmés à Rio. Si l'exercice s'avère valable de façon concrète, c'est-à-dire si chaque pays obtient les informations nécessaires sur les nouveaux problèmes et les solutions possibles, il devrait servir à inciter tous les gouvernements à fournir volontairement leurs informations nationales à la Commission.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Les responsabilités concernant la réalisation des objectifs du programme Action 21 doivent être réparties et mises en oeuvre équitablement entre les nations. Les participants perdront vite leurs illusions si aucune preuve tangible de progrès n'est apportée et si toutes les parties, y compris les donateurs et les bénéficiaires, ne jouent pas leur rôle. Au niveau national, la plupart des pays, dont le mien, étudient de très près ce qu'il faudra faire pour mettre en oeuvre le programme Action 21. La Commission sur le développement durable est chargée, ce qui est critique, de faire en sorte que la volonté politique en faveur du changement soit partagée et de fournir des orientations pratiques et claires sur la façon de réaliser nos objectifs.

En plus d'établir les arrangements organisationnels pour la Commission, l'Assemblée est chargée d'un certain nombre d'autres tâches immédiates pour le suivi de la CNUED. Je vais en aborder rapidement quelques-unes qui sont particulièrement importantes à notre avis.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Premièrement, un processus de négociation doit être établi en vue de l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse. Bien que tous les pays n'aient pas à y faire face directement, une solution à ces fléaux encouragerait les efforts visant à réaliser un développement durable à l'échelle mondiale. Dans la région du Pacifique, le problème des ressources en eau douce, qui est étroitement lié au précédent, est une source de préoccupation dans un contexte plus large.

Deuxièmement, l'Action 21 accorde une attention accrue aux problèmes liés à la conservation et à la gestion des ressources biologiques marines en haute mer. La surexploitation des ressources de la haute mer a un effet dévastateur sur les ressources existant à l'intérieur des zones économiques exclusives. Ces ressources sont d'une importance cruciale pour le développement économique des Etats insulaires et côtiers. Elles sont essentielles à la réalisation des objectifs d'un développement durable plus large.

La décision de la CNUED de convoquer une conférence pour traiter de ces problèmes est donc très opportune. La délégation de la Nouvelle-Zélande travaille actuellement avec d'autres pays à la rédaction d'un projet de résolution, de nature procédural, qui incorpore les dispositions appropriées pour la convocation en 1993 d'une conférence des Nations Unies sur les stocks de poisson qui chevauchent la zone de 200 milles et les grands migrateurs.

Troisièmement, nous nous félicitons aussi de la décision de convoquer la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires. Les problèmes particuliers auxquels les Etats insulaires doivent faire face ont été reconnus dans différentes résolutions de l'Assemblée générale. Les problèmes liés à la taille, à l'isolement et à la vulnérabilité de l'environnement, tout en n'étant pas limités aux pays en développement insulaires, sont certainement uniques de par leur nature et leur association. La Conférence mondiale jouera définitivement un rôle clef dans l'identification des stratégies qui permettront aux îles de se développer sur une base durable au moment d'entrer dans le XXI^e siècle.

Nous nous sommes fixé un ordre du jour ambitieux. Nos efforts pour réaliser les objectifs de la CNUED doivent être bien ciblés. D'une façon générale, la Commission du développement durable et son secrétariat ne devraient pas entreprendre des tâches qui peuvent être traitées de manière

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

appropriée dans d'autres instances. Leurs ressources - relativement maigres - devraient être utilisées dans les domaines où la Commission du développement durable a, comparativement, un avantage, c'est-à-dire dans le rassemblement d'informations provenant de divers secteurs et programmes au travers des frontières nationales, qui aideront à progresser vers les objectifs du développement durable.

Le principe de la répartition des tâches à tous les niveaux, dont il a été beaucoup question à Rio de Janeiro, peut, bien sûr, s'entendre dans un sens plus large. Les tâches devraient être effectuées au niveau le plus décentralisé ou le plus bas possible auquel elles peuvent être traitées de manière efficace. Nous nous trouvons tous devant le même défi : traduire ce cadre global par une action au niveau local. C'est au niveau de la communauté locale que les décisions clefs pour la mise en oeuvre de la plus grande partie d'Action 21 devront être prises.

Les tâches auxquelles nous devons faire face sont réellement très nombreuses. Action 21 nous fournit un plan de travail impressionnant. Nous devons établir un bon cadre international pour les mesures de suivi adoptées suite aux décisions de cette session de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la CNUED. Et, bien sûr, nous devons également nous efforcer au niveau national d'atteindre les objectifs fixés par la CNUED et coopérer au plan mondial dans ce sens.

M. DANGUE REWAKA (Gabon) : C'est pour ma délégation un plaisir de prendre part à ce débat consacré à l'examen des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, en juin 1992.

Nous voudrions réitérer nos remerciements au Gouvernement brésilien pour la qualité de l'organisation dont nous avons bénéficié, laquelle a contribué à créer les conditions propices au succès de cette conférence. Nos remerciements vont également à M. Maurice Strong et à l'Ambassadeur Tommy Koh, qui ont dirigé avec une efficacité remarquable le processus préparatoire à la CNUED.

Nous considérons que le Sommet de Rio a jeté les bases d'une coopération internationale nouvelle dans les domaines de l'environnement et du développement durable; l'adoption du programme Action 21, de la Déclaration

M. Dangué Rewaka (Gabon)

de Rio et des principes forestiers et la signature des Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité en sont les heureuses illustrations. Mon pays s'en félicite et fera tout ce qui est en son pouvoir pour traduire dans les faits les engagements qu'il a pris à Rio.

Le succès du programme Action 21 dépendra en premier lieu de l'engagement des gouvernements, mais aussi de la participation active des organisations non gouvernementales et des organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies. Sa réalisation nécessitera un apport substantiel de ressources nouvelles et additionnelles, lequel apport permettra aux pays en développement de couvrir le surcroît de dépenses entraîné par les mesures prises pour résoudre les problèmes écologiques de dimension nationale, régionale et mondiale et aux institutions internationales concernées de renforcer leur capacité d'intervention.

Il est donc primordial que les pays développés qui n'ont pas atteint le taux de 0,7 % de leur PNB au titre de l'aide publique au développement puissent réaliser cet objectif avant l'an 2000. Il est par ailleurs indispensable que le Fonds pour l'environnement mondial soit restructuré le plus rapidement possible, conformément au chapitre 33 du programme Action 21, dans le but, notamment, d'étendre ses domaines d'activité, d'encourager une participation universelle, de fournir à des conditions de faveur des ressources financières nouvelles et supplémentaires, en particulier aux pays en développement.

Il conviendrait aussi que des solutions durables soient trouvées aux problèmes de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire afin de leur donner les moyens de promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel.

Parmi les accords adoptés à Rio, mon pays attache une importance particulière à la Déclaration sur les principes forestiers qui, selon lui, devront servir de base à la coopération internationale dans ce domaine. En effet, le Gabon est couvert à 85 % de forêts. Le secteur forestier représente à lui seul plus de 40 % de l'ensemble des exportations en dehors du pétrole, jouant ainsi un rôle économique et social indéniable. Il fournit près de 25 % de la main-d'oeuvre active. La redynamisation de ce secteur aura, entre autres, pour avantage de freiner l'exode rural qui concentre environ 47 % de la population en milieu urbain.

M. Danque Rewaka (Gabon)

Bien avant le Sommet de Rio, le Gabon s'est engagé à mettre en place une politique de gestion et de conservation de ses ressources forestières en poursuivant les actions telles que le reboisement, entrepris depuis 1990, d'une essence autochtone qui est l'okoumé; l'amélioration des peuplements naturels d'okoumé; l'exécution de projets concernant la biologie de l'okoumé, l'agroforesterie, la conservation et l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers naturels, l'inventaire et l'aménagement des forêts et des plantations.

M. Dangué Rewaka (Gabon)

En outre, il s'est doté d'un programme de mise en place d'un réseau de réserves et d'aires protégées de gestion d'une superficie de 1 800 000 hectares, qui, à terme, passera à 4 000 000 d'hectares, comme le prévoit la législation en vigueur. Naturellement, le Gabon ne pourra mener à bien ce vaste programme sans le ferme soutien de la communauté internationale.

Conformément au chapitre 38 du programme Action 21, l'Assemblée générale a été chargée, à sa quarante-septième session, de déterminer les modalités précises du fonctionnement de la Commission du développement durable, à savoir sa composition, ses relations avec les autres organismes intergouvernementaux des Nations Unies s'occupant de questions d'environnement et de développement, ainsi que la fréquence, la durée et, enfin, le lieu de ses sessions.

Dans ce contexte, ma délégation soutient fermement les propositions du Secrétaire général contenues dans son rapport sur les modalités de fonctionnement de cette commission de haut niveau sur le développement durable. Ma délégation entend prendre une part active à ses travaux.

Notre objectif commun est de faire en sorte que les engagements pris à Rio se transforment en actions concrètes, afin d'assurer à nos populations un plus grand bien-être et de préserver la vie des générations futures. Dans cette perspective, je voudrais rappeler que mon pays abritera, en mars 1993, la première Conférence africaine des Ministres du Plan et de l'environnement sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

M. KRYZHANIVSKY (Ukraine) (interprétation de l'anglais) : Au cours des dernières années, les questions relatives à la préservation internationale de la nature et à la solution des problèmes écologiques les plus urgents figuraient parmi les principales préoccupations de l'Assemblée générale. Mais, à la présente session, l'Assemblée doit faire face à une tâche particulièrement difficile : établir les fondations organisationnelles principales nécessaires à la mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui, à notre avis, est devenue le point de départ d'un processus ardu mais bien réel de la transition de l'humanité vers un développement durable et vers une nouvelle réflexion écologique mondiale.

M. Kryzhanivsky (Ukraine)

Le délégation ukrainienne voudrait faire quelques observations sur les principaux résultats de la Conférence ainsi que sur certains aspects de la protection de l'environnement sur les plans mondial, régional et national.

On sait que les opinions recueillies sur les résultats de la Conférence écologique mondiale de Rio de Janeiro diffèrent, en fonction, avant tout, de ce que l'on en attendait. Nous pensons qu'il serait injuste de se former une opinion sur un événement aussi important que la CNUED sur la seule base des aspects financiers de la question, et de ne considérer ainsi son issue que comme "un grave échec" ou "un grand succès".

A notre avis, le succès de la Conférence tient avant tout au fait qu'étant donné que cette réunion se tenait au niveau du sommet politique, le processus visant à faire prendre conscience à tout le monde de la nécessité d'améliorer et de préserver l'environnement et de parvenir à un développement durable a reçu une impulsion puissante sans précédent. Pendant deux semaines, Rio de Janeiro a fixé l'attention du monde entier sur les questions relatives à la protection de l'environnement. La communauté internationale, y compris les milieux scientifiques et d'affaires, le mouvement des "Verts" et nombre de particuliers s'occupent maintenant plus activement et plus énergiquement des questions de l'environnement. Des actions collectives ont été entreprises par des organisations écologiques non gouvernementales.

Tout cela confirme que l'"esprit de Rio", né à la Conférence, et ainsi nommé par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ne se perdra pas et que le modèle écologique proposé fonctionnera effectivement, en créant les conditions de vie et de développement les plus propices à chaque être humain et à l'humanité en général, en harmonie avec la nature unique de la Terre.

La Conférence a fourni une évaluation écologique des principaux problèmes de l'environnement, a fait le point de l'expérience des Etats en ce qui concerne leur règlement, a défini les moyens d'assurer la survie de l'environnement de notre planète, et elle a défini les directives d'une coopération internationale dans ce domaine pour les prochaines décennies. Ses documents de fond, tels que la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement et "Action 21", résultats d'un compromis, peuvent ne pas nous sembler parfaits ni totalement satisfaisants, tant à nous qu'à nos collègues d'autres pays, mais leur élaboration nous a rapprochés de

M. Kryzhanivsky (Ukraine)

façon convaincante de l'ère du développement durable et elle atteste que l'humanité non seulement a atteint un stade critique dans sa prise de conscience de l'ampleur des dangers imminents qui menacent l'environnement, mais qu'elle est désireuse de les éviter grâce à des efforts collectifs.

L'Ukraine partage l'avis exprimé par M. Strong lors de la Conférence quand il a dit qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux sur l'élaboration de la charte de la Terre sur la base des principes de la Déclaration de Rio. Nous espérons que d'ici 1995, ces travaux auront été menés à bien et que la charte de la Terre représentera une contribution valable à la préparation du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ukraine estime que les efforts de protection de l'environnement mondial doivent s'ancrer solidement sur les fondations du droit international. Par conséquent, nous sommes persuadés que la Convention-cadre sur le changement climatique et la Convention sur la diversité biologique, qui ont été activement préparées au cours des dernières années et signées lors de la Conférence, doivent être considérées comme des accomplissements à porter à l'actif de la Conférence. Nous pensons également que les travaux sur les protocoles de ces Conventions devraient être activement entrepris. L'Ukraine est prête à contribuer à ces travaux.

Nous estimons que les normes juridiques qui déterminent les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des mesures préventives de protection de la nature devraient être mieux élaborées, en vue d'une mise en oeuvre plus efficace des décisions de la CNUED.

A cet égard, l'Ukraine estime qu'il convient d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la nécessité d'élaborer un ensemble de documents juridiques internationaux qui porteraient notamment sur : les crimes contre l'environnement; les zones critiques pour l'environnement; les mécanismes de règlement pacifique des différends écologiques; la surveillance et le contrôle internationaux de l'environnement, avec des inspections internationales sur les lieux; et le développement des échanges de technologies écologiquement rationnelles. Nous appuyons l'idée de créer une institution responsable, sur le plan international, à l'égard des dommages causés à l'environnement, en particulier une cour de justice écologique internationale, ainsi que des forces écologiques d'alerte rapide, en cas de catastrophes et de différends écologiques, y compris le concept de "casques verts des Nations Unies".

M. Kryzhanivsky (Ukraine)

La délégation ukrainienne réalise que l'application des dispositions d'Action 21 sera un processus ardu et complexe qui exigera des efforts de la part de tout le système des Nations Unies. A notre avis, la structure des organes des Nations Unies qui traitent de la protection de l'environnement est devenue périmée à bien des égards et devrait être améliorée. Nous considérons que la création de la Commission du développement durable est une première étape sur cette voie.

M. Kryzhanivsky (Ukraine)

Il est également nécessaire, compte tenu de nos objectifs écologiques, d'étudier et d'exploiter les possibilités qu'offre aussi le Conseil de sécurité. Sur la base du rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité pourrait consacrer au moins l'une de ses sessions chaque année aux questions relatives à l'instabilité écologique croissante qui peut menacer la paix et la sécurité.

Nous sommes convaincus que les résultats finaux de la Conférence dépendront principalement de l'attitude active qui sera adoptée pour compléter les mesures écologiques prises en commun par les mesures qui s'imposent à l'échelon national. La question de la conservation de la nature doit être intégrée dynamiquement à la politique économique nationale. Se fondant sur les décisions adoptées à Rio de Janeiro, l'Ukraine va mettre au point une stratégie nationale pour assurer un développement durable et prendre en compte les priorités en matière de sécurité écologique lorsqu'elle prendra des décisions économiques.

Pour de nombreux pays, et surtout les pays en développement, l'élaboration de garanties écologiques et la transition vers un développement durable exigeront la mobilisation de ressources matérielles et financières supplémentaires qui, dans les conditions actuelles et sans une assistance extérieure, dépassent leurs possibilités. Malheureusement, la Conférence de Rio de Janeiro n'a pas donné de réponse définie à cette question.

Nous sommes profondément convaincus que chaque pays est avant tout responsable de son développement social et économique, y compris la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'assistance prêtée pour réaliser cette transition vers un développement durable devrait être considérée comme une contribution nécessaire au système mondial de sécurité écologique. Il faut trouver de nouvelles approches permettant de trouver les moyens à cette fin.

L'Ukraine partage l'idée selon laquelle un de ces moyens non traditionnels peut être la conversion écologique, c'est-à-dire l'annulation partielle des dettes extérieures avec l'assentiment des Etats donateurs en vue d'obtenir les moyens d'améliorer la protection de l'environnement et de moderniser la production selon une approche écologique. Nous nous félicitons que les pays développés aient accueilli favorablement ce point de vue. Partant du principe selon lequel "le pays pollueur doit assumer le coût de la pollution", nous

M. Kryzhanivsky (Ukraine)

estimons qu'il faut fournir les moyens financiers d'assurer le financement commun des mesures écologiques et le libre échange de technologies écologiquement viables et rationnelles et des informations pertinentes entre Etats afin de créer un réseau régional et mondial de centres d'information scientifique et de banques de données sur les technologies écologiquement rationnelles dans le cadre du système des Nations Unies.

A notre avis, il y a des possibilités considérables d'encourager le développement et de fournir des ressources supplémentaires, en vue de préserver et d'assainir l'environnement, y compris celui des pays en développement, en mettant en pratique le principe du "désarmement au service du développement", ce qui détournerait d'énormes moyens financiers du domaine militaire vers le domaine civil. La délégation de l'Ukraine note avec satisfaction que, grâce au dialogue, la Conférence a trouvé un compromis acceptable et reflété les intérêts de tous les groupes des pays, y compris les intérêts spécifiques des pays en transition. Nous sommes convaincus que la prompte intégration de l'Ukraine et d'autres pays dotés d'une économie en transition dans le système économique mondial sera dans l'intérêt de leur population et encouragera un développement stable et économiquement prévisible dans l'intérêt de tous les pays.

Des années passeront avant que l'on saisisse pleinement l'importance de la conférence sur l'environnement de Rio. Mais aujourd'hui il est déjà clair que la convocation de cette conférence est une autre preuve de la renaissance de l'ONU, qui se transforme en un centre de plus en plus universel où les membres peuvent oeuvrer en commun.

M. NUÑEZ MOSQUERA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : La dégradation accélérée et croissante de l'environnement est aujourd'hui le danger à long terme le plus grave auquel doit faire face l'espèce humaine dans son ensemble, notamment dans ce qui est appelé le tiers monde. Conjointement avec le risque encore présent de la destruction nucléaire, il s'agit de la pire menace qui pèse sur toute l'humanité. S'agissant des pays sous-développés, c'est l'un des facteurs qui aggravent de façon aiguë les conditions de vie déjà misérables de centaines de millions de personnes.

La Conférence au sommet de Rio de Janeiro a été indéniablement une concertation de la plus haute importance. Au niveau le plus élevé et avec une

M. Núñez Mosquera (Cuba)

participation sans précédent, les gouvernements du monde ont pris des décisions pour freiner l'agression la plus généralisée et la plus dévastatrice que, dans toute son histoire, l'homme ait menée contre l'équilibre des systèmes vitaux de la planète.

L'engagement en faveur du développement durable et les définitions qui s'y rattachent sont parmi les résultats les plus marquants de la Conférence. Il est établi que ce sont les modèles de production et de consommation des sociétés opulentes qui sont la cause fondamentale de la dégradation de l'environnement. Le faste de ces sociétés et le bien-être dont jouit une partie de ses citoyens reposent sur des modèles de développement non durables et les ressources épuisables de la planète ne supporteront plus ce fardeau bien longtemps. Dans le monde sous-développé, c'est précisément le sous-développement et la pauvreté qui sont les principaux facteurs qui accentuent aujourd'hui les pressions exercées sur l'environnement. C'est pourquoi il est juste et opportun que les chefs d'Etat et de gouvernement aient reconnu le droit au développement, qui, selon ce qui a été déclaré, doit être exercé en tenant compte de façon équitable des besoins en matière de développement et d'environnement des générations présentes et futures.

Après Rio, notre tâche reste aussi lourde. Nous disposons maintenant d'une série considérable d'engagements et d'objectifs qui, quoique limités par rapport à l'ampleur du problème, devront être mis en oeuvre si nous voulons commencer à cheminer vers une vie plus saine. A cette fin, il faudra vaincre la farouche résistance que les pays industrialisés ont manifestée en refusant tout engagement en ce qui concerne le transfert de ressources financières nouvelles et supplémentaires et de technologies au monde en développement. Il faudra préciser davantage les mécanismes institutionnels garantissant le suivi et l'application de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'exécution d'Action 21. Il faudra s'employer, en outre, à conclure les accords qui ne l'ont pas été sur la désertification, sur les problèmes pressants des petits Etats insulaires et la protection des zones côtières basses.

Le danger le plus grave serait qu'après la Conférence, disparaissent l'élan politique et les pressions sociales et morales qui ont conduit à des décisions aussi importantes. La présente session de l'Assemblée générale nous donne la première occasion d'éviter cette erreur.

M. Núñez Mosquera (Cuba)

La position de Cuba en ce qui concerne les caractéristiques, le mandat et la composition de la Commission du développement durable est reprise dans le document que le Groupe des 77 a présenté pour les délibérations en cours. Parmi les points évoqués, je voudrais en souligner quelques-uns qui revêtent une importance particulière.

M. Núñez Mosquera (Cuba)

La complexité du sujet du développement durable et des décisions prises à Rio confirment la nécessité pour la Commission de représenter le plus largement et le plus équitablement possible les Etats Membres de l'Organisation et d'assurer la participation d'observateurs, conformément aux règles existantes et grâce à des méthodes de travail tout à fait franches et transparentes. La répartition des postes au sein de la Commission devra reposer sur les principes reconnus de répartition géographique équitable. Toute proposition ou formule qui s'écarterait de cet arrangement devra être rejetée.

Action 21 définit très précisément les fonctions de la Commission, tant dans les décisions spécifiques qui figurent dans le chapitre 38 relatif aux arrangements institutionnels que dans les références explicites et implicites énoncées dans les divers chapitres thématiques, comme les chapitres 33 et 34. Nous espérons qu'à la présente session, l'Assemblée générale s'acquittera de son mandat en spécifiant les fonctions de la Commission conformément aux décisions adoptées en vertu des divers chapitres d'Action 21. Afin de veiller à la mise en oeuvre d'Action 21, la Commission du développement durable devra axer son travail sur les prémisses reconnus à Rio aux termes desquelles la mise en oeuvre de vastes programmes de développement durable obligera les pays en développement à trouver des ressources financières nouvelles et supplémentaires. Le contrôle et l'examen du processus de financement doit, par conséquent, être de la stricte responsabilité de la Commission si l'on veut qu'elle soit vraiment pertinente.

L'appui apporté par le Secrétariat aux travaux de la Commission et généralement aux mandats complexes confiés à la Conférence sera décisif pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. C'est pourquoi nous appuyons la proposition tendant à ce que le mécanisme devant être mis en place soit une entité séparée et identifiable au sein même de la structure du Secrétariat de l'Organisation, dirigée par un secrétaire général adjoint qui ferait directement rapport au Secrétaire général.

La décision concernant la localisation du secrétariat et des réunions de la Commission doit avant tout être prise en veillant à ce que tous les Etats Membres puissent participer dans les meilleures conditions au suivi de la Conférence. Il est dangereux et insultant pour les petits pays pauvres que

M. Núñez Mosquera (Cuba)

le débat sur cette question tourne autour des préférences des pays riches et de l'équilibre qu'ils veulent préserver, quand on sait que ces derniers ont déjà monopolisé le droit d'accueillir des organes multilatéraux. Cuba estime que les intérêts exprimés par les petits pays, en particulier l'alliance des petits Etats insulaires, doivent être dûment pris en compte dans les délibérations sur cette question.

Dans le cadre de la concrétisation des résultats du Sommet, la question de la convocation d'une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires fera partie des questions inscrites à notre ordre du jour. Ceux qui, depuis ces deux dernières années, participent aux négociations et sont familiers avec la masse d'informations faisant état de la grande vulnérabilité des petits Etats insulaires saisiront aisément l'importance que revêt pour ces pays cette conférence. Notre objectif est d'obtenir le soutien de la communauté internationale en vue de la réalisation des objectifs du développement durable dans les circonstances difficiles que connaissent des pays qui, en plus d'être petits et vulnérables, sont pauvres et sous-développés.

Parmi les décisions du Sommet de Rio, il ne fait aucun doute que certaines questions n'ont débouché que sur des résultats très limités du fait de la difficulté de parvenir à des accords définitifs entre tous les participants, et que ces résultats nécessiteront tôt ou tard un réexamen plus précis. Le chapitre 33 d'Action 21, qui traite des ressources et des mécanismes financiers, est celui sur lequel nous devons le plus nous pencher. Nous sommes favorables à ce que l'Assemblée générale définisse, à la présente session, les mesures et les modalités concernant les ressources financières qui permettront la pleine réalisation des dispositions d'Action 21.

L'obligation d'assurer le transfert viable et désintéressé vers les pays en développement des techniques nécessaires pour créer les conditions et les capacités propices à un développement écologique durable revêt, à nos yeux, tout autant d'importance. Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, les progrès accomplis en matière de protection de l'environnement demeureront limités.

Cuba, petit pays du tiers monde qui mène un combat pour son développement dans des conditions particulièrement défavorables, et qui réclame, comme tous

M. Núñez Mosquera (Cuba)

les pays sous-développés, une assistance technique et financière internationale, peut néanmoins partager avec le monde, notamment le monde sous-développé, son expérience en matière de préservation et de protection de l'environnement, ainsi que les acquis de son peuple dans divers domaines énoncés dans Action 21 tels que la santé, l'éducation, l'équité et la justice sociale. Nous espérons que ceux qui en ont les moyens nous apporteront leur aide dans ce domaine. J'assure l'Assemblée que les efforts déployés pour respecter les décisions du Sommet historique de Rio sont déjà une réalité dans notre pays.

M. CHEW (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Ce débat intervient exactement cinq mois après la tenue, à Rio de Janeiro, de la Conférence historique des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce débat est l'occasion pour nous de faire le bilan des réalisations de Rio. La Conférence de Rio marque le début d'une nouvelle phase de la coopération internationale en vue de l'examen intégré des problèmes d'environnement et de développement aux niveaux international, régional et national. Toutefois, on ne pourra apprécier le succès de la Conférence de Rio qu'à la façon dont seront mis en oeuvre les engagements qui y ont été décidés, en particulier Action 21. Bref, si nous voulons que Rio soit un succès, il nous faudra prendre des mesures garantissant la mise en oeuvre effective d'Action 21.

La mise en oeuvre effective d'Action 21 dépend de plusieurs facteurs. J'aimerais en mentionner trois.

Le premier a trait aux ressources financières. Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a estimé que le coût annuel moyen de l'application d'Action 21 dans les pays en développement dépasse 600 milliards de dollars, dont 125 milliards de dollars environ qui devront être versés sous forme de dons ou de prêts à des conditions de faveur. Il ne fait aucun doute que l'application des divers programmes de développement durable dans les pays en développement exigera des ressources financières nouvelles et supplémentaires.

M. Chew (Singapour)

Un financement extérieur est critique pour la mise en oeuvre d'Action 21. Les pays en développement, les pays les moins développés en particulier, auront besoin de sources de financement supplémentaires venant de l'extérieur, y compris d'une aide publique au développement accrue. A cet égard, nous nous félicitons de l'engagement pris par les pays développés qui ont réaffirmé qu'ils avaient l'intention d'atteindre les objectifs acceptés par l'Organisation des Nations Unies de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement. Toutefois, la source principale de financement pour la mise en oeuvre d'Action 21 devra venir du pays lui-même, tant de ses secteurs public que privé. La capacité d'un pays de mobiliser des ressources en vue du développement durable dépend avant tout de sa capacité de promouvoir la croissance et le développement économiques. Au niveau international, le libre-échange et l'accès aux marchés sont fondamentaux pour la croissance et le développement économiques, en particulier dans les pays en développement. Un système d'échanges multilatéraux, ouvert, non discriminatoire, permettra à tous les pays, et notamment aux pays en développement, d'améliorer le niveau de vie de leurs populations grâce à un développement économique durable. La protection environnementale ne peut venir que de la croissance et du développement économiques.

La deuxième condition essentielle pour le succès de la mise en oeuvre d'Action 21 est l'existence d'un plan d'action et d'une stratégie appropriés pour assurer un développement durable au niveau national. Il est nécessaire d'établir un cadre de politique générale clair, qui intègre l'environnement et le développement et définisse les priorités nationales et locales, ainsi que les moyens permettant d'édifier la capacité nécessaire pour mettre en oeuvre Action 21.

L'élaboration d'un plan d'action national clair est essentielle pour deux raisons au moins : tout d'abord, un plan d'action clair est nécessaire pour obtenir le financement extérieur indispensable à la mise en oeuvre d'Action 21; deuxièmement, il faut un plan d'action national pour dégager le consensus de toutes les couches de la société en faveur d'Action 21. La tâche principale de tout plan d'action national devrait être de forger des capacités endogènes. Ici, à Singapour, nous avons trouvé que le développement des ressources humaines grâce à l'éducation et à la formation technique était crucial pour le

M. Chew (Singapour)

renforcement des capacités. Un autre élément important de renforcement des capacités est le transfert des techniques et des compétences qu'elles exigent. A long terme, la mise en oeuvre efficace d'Action 21 exige un accès facile à l'information et aux capacités techniques. Cela permettrait aux pays d'élargir et de développer individuellement leur capacité de créer un développement durable.

A Singapour, le Gouvernement attache une importance particulière aux mesures et aux programmes nationaux. Nous avons entrepris nos propres programmes de protection de l'environnement il y a quelque 30 ans et nous avons mis en place un système efficace d'infrastructure et un ensemble de lois destinés à protéger l'environnement. Nous avons également formulé un "Plan vert" qui définit les orientations stratégiques des politiques de l'environnement et du développement pour la prochaine décennie. Singapour serait heureuse de faire partager ses expériences en matière de développement durable à d'autres pays. Nous espérons également pouvoir faciliter le transfert des techniques environnementales dans la région de l'Asie et du Pacifique.

La troisième condition est un cadre institutionnel efficace au niveau international pour promouvoir un développement durable, la mise en oeuvre d'Action 21 et le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). De l'avis de ma délégation, il faut considérer au moins quatre grandes questions en ce qui concerne les institutions internationales :

Tout d'abord, il faut créer un mécanisme intergouvernemental pour assurer le suivi de la CNUED. A cet égard, nous préconisons la création aussi rapide que possible d'une commission fonctionnelle de haut niveau pour le développement durable.

Deuxièmement, il faut envisager la question de la complémentarité, de la coopération et de la coordination, tant au niveau intergouvernemental qu'au niveau du Secrétariat, entre les organismes des Nations Unies, leurs institutions et les programmes destinés à assurer la promotion d'un développement durable. Nous voudrions ici souligner combien il est important de placer la nouvelle Commission sur le développement durable dans le contexte de la restructuration et de la revitalisation auxquelles on procède actuellement dans les domaines économique, social et autres.

M. Chew (Singapour)

Troisièmement, il y a la question du lien entre les arrangements institutionnels internationaux et les institutions financières multilatérales. A cet égard, nous voudrions souligner la nécessité d'entretenir une coopération étroite et efficace et un échange d'informations entre le système de l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods concernant la mise en oeuvre d'Action 21. Il y a un lien étroit entre l'appui financier et une action substantielle. Ce lien doit être reflété au niveau des institutions internationales.

Quatrièmement, je voudrais souligner l'importance fondamentale du rôle du Secrétaire général dans le processus de la CNUED. Le rôle du Secrétaire général est crucial pour donner à la question du développement durable l'importance qu'elle mérite et l'examen de haut niveau dont elle a besoin à l'intérieur du système de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général doit être au centre de toutes les questions de développement durable au sein du système.

La création de la Commission sur le développement durable sera l'une des décisions les plus importantes que prendra l'Assemblée générale à cette session. Nous saluons le rapport présenté par le Secrétaire général sur les arrangements institutionnels pour assurer le suivi de la CNUED. Ma délégation voudrait également appuyer fermement le document qui a été présenté par le Groupe des 77 relatif à la Commission sur le développement durable. Je voudrais cependant faire à cet égard deux observations supplémentaires :

La première concerne la composition et le nombre des membres de la commission proposée. La Commission aura un rôle important à jouer pour forger un partenariat mondial en vue de la coopération dans le domaine du développement durable. Il est donc important que sa taille et le nombre de membres qui la composent soient assez importants pour permettre à un large éventail de pays développés et de pays en développement d'y participer. Ma délégation appuie la position adoptée par le Groupe des 77 en faveur d'une commission composée de 53 membres élus sur la base d'une répartition géographique équitable. Pour garantir une pleine participation, les représentants des Etats non membres de la Commission devraient pouvoir jouir du statut d'observateur.

M. Chew (Singapour)

Ma deuxième observation concerne le siège du secrétariat de la Commission. Ce siège devrait être choisi en fonction du principe fondamental qu'il devrait être accessible à tous les Etats, notamment aux plus petits Etats en développement. De même, le lieu des réunions de la Commission devrait être fixé là où le plus grand nombre de pays sont représentés.

Il est impérieux de mettre rapidement en mouvement un processus de suivi efficace et un mécanisme pour la mise en oeuvre d'Action 21. Comme il est dit dans le Préambule d'Action 21, l'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Si nous ne saisissons pas cette occasion d'abandonner nos divergences au nom du développement durable, jamais les générations futures ne nous le pardonneront.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) est en rétrospective un jalon historique en matière de coopération internationale. Au cours des négociations longues et ardues qui ont précédé l'événement, beaucoup doutaient que le jeu en vaille la chandelle, que les résultats puissent être comparables au temps et aux efforts investis. Toutefois, en définitive, la Conférence a offert au monde un plan qui, même s'il est encore provisoire et ambitieux, est un plan pour sauver la Terre. Ce plan a été aux limites mêmes de l'accord mutuel et a produit un Programme d'action pour le développement durable de toutes les nations.

Les Etats de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), au nom desquels j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, à savoir Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Commonwealth de la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Trinité-et-Tobago et mon propre pays, le Guyana, ont participé activement à la recherche d'un consensus significatif.*

* M. Dangué Rewaka (Gabon), Vice-Président, assume la présidence.

M. Insanally (Guyana)

En préparant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), nos gouvernements ont encouragé un processus de consultation avec les institutions pertinentes, y compris des organisations non gouvernementales. Ils ont constitué un Groupe d'étude spécial chargé d'examiner les problèmes et les besoins particuliers de la région. Au sein de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS) et du Groupe des 77, dont nous sommes membres, nous avons essayé de faire front commun avec tous les pays en développement. La déclaration prononcée hier par le Président du Groupe des 77 devant l'Assemblée générale au cours de sa quarante-septième session reflétait les priorités que nous continuons d'attacher aux divers accords mis au point à Rio. Je voudrais toutefois souligner certaines des perspectives de la Communauté des Caraïbes sur la coopération post-CNUED.

Depuis la découverte des Caraïbes par Colomb, le monde a toujours considéré notre région comme un genre de paradis terrestre. Et cela à juste titre, car le chapelet d'îles qui s'étend d'un continent à l'autre, de Bélize au nord et du Guyana au sud sont serties comme de précieux bijoux dans le diadème des Caraïbes. Leur beauté tropicale, qui se manifeste par une végétation luxuriante, des sables blancs et des eaux couleur d'azur, est célébrée. Il n'est pas étonnant que les Caraïbes soient un lieu touristique aussi populaire.

Toutefois, comme le dit le proverbe, tout ce qui brille n'est pas d'or, car si la nature a été généreuse dans la région, ses dons ont aussi leur sombre revers. Ces terres sont malheureusement sujettes aux catastrophes, tant naturelles que causées par l'homme, qui font des ravages parmi leurs populations. Devasté par de violents ouragans, ravagé par une exploitation sauvage et érodé par la mer, l'environnement est en butte à de fréquents assauts. Les précieux récifs de corail qui ornent la mer des Caraïbes sont en danger. Et comme si cela ne suffisait pas, ces dernières années ont apporté le danger supplémentaire de cargaisons de déchets toxiques traversant nos eaux.

Comme le Père Labat le rappelait aux Caribéens il y a quelque 250 ans :
"Vous naviguez tous ensemble, dans le même bateau, sur la même mer incertaine."

A cause de ces dangers qui menacent notre fragile écosystème, nous sommes forcés de dépenser une proportion démesurée de nos rares ressources pour

M. Insanally (Guyana)

empêcher une plus forte dégradation de l'environnement. En même temps, nous devons pourvoir aux besoins fondamentaux de nos populations. Ces deux responsabilités ont été reconnues par la première Conférence ministérielle de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur l'environnement, où l'on déclara ce qui suit:

"Au coeur de toutes nos préoccupations concernant l'environnement se trouve notre désir partagé que l'homme puisse survivre à la fois en harmonie avec la nature et dans des conditions de vie décentes."

Les Etats de la CARICOM se réjouissent donc de voir que ce lien symbiotique entre l'environnement et le développement a été pleinement reconnu et inscrit dans la Déclaration de principes adoptée à Rio. Nous constatons avec satisfaction qu'Action 21 représente une tentative globale et ambitieuse en vue de traduire nos aspirations dans les faits. Nous nous rendons compte, bien entendu, que cela ne pourra se faire tout d'un coup. C'est pourquoi nous insistons pour que l'on examine Action 21 dans le but de déterminer nos priorités d'action. Dans de nombreux cas, Action 21 a arrêté des objectifs particuliers et fixé des calendriers. Il est important que ceux-ci soient scrupuleusement observés et que l'élan dynamique atteint à Rio soit maintenu.

Il ne fait pas de doute que notre tâche la plus urgente soit la création d'une Commission du développement durable afin de répondre au besoin qui se fait nettement sentir d'un organe pertinent chargé d'assurer le suivi efficace de toutes les décisions de la CNUED et de surveiller les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21. Compte tenu de l'importance de ces fonctions, il est indispensable que la Commission soit nettement démocratique dans sa conception, sa composition et son fonctionnement. On se rappellera peut-être que, si l'on s'est mis d'accord à Rio pour faire de la Commission un organe subsidiaire du Conseil économique et social, c'était surtout pour faciliter certains problèmes d'administration. Toutefois, de l'accord général, la Commission doit être autonome et créée à un niveau élevé afin de fonctionner efficacement. Ses membres doivent être suffisamment nombreux pour que les pays en développement puissent y être convenablement représentés. A cet égard, les pays de la CARICOM estiment que la Commission devrait être composée de 53 membres, élus conformément à la formule du Conseil telle qu'appliquée à la Commission de haut niveau sur la science et la technologie au service du développement.

M. Insanally (Guyana)

En ce qui concerne les fonctions de la Commission du développement durable, nous souhaiterions qu'une importance particulière soit apportée à la constitution d'une capacité nationale dans les pays en développement. Une disposition de financement indépendante devrait donc être prise qui obligerait la Commission à surveiller l'aide fournie à ces pays de façon à assurer leur capacité de respecter leurs obligations aux termes d'Action 21. Pour ce qui est du secrétariat d'appui, nous sommes d'accord avec la structure proposée par le Groupe des 77. Toutefois, nous voudrions que l'on accorde l'attention qu'il se doit à l'équilibre des sexes. En outre, la Commission devrait idéalement avoir son siège à New York pour rendre possible un maximum de participation des pays en développement.

La CARICOM souscrit pleinement à la proposition d'une réunion d'examen en 1997. Le programme des travaux de la Commission dans ses premières étapes semble suggérer, toutefois, qu'au moins au cours des premières deux ou trois années, la Commission devra se réunir au moins deux fois par an. De toute manière, un programme de réunions jusqu'à 1997 nous paraît extrêmement souhaitable. Nous voudrions que, en préparant ces réunions, la Commission cherche à encourager la participation soutenue des pays en développement, et notamment des petits Etats insulaires et des Etats les moins développés. Les pays de la CARICOM ont l'intention de jouer un grand rôle et un rôle actif dans les travaux de la Commission et ils chercheront donc à y être convenablement représentés.

Au-delà de la création de la Commission, nous désirons attirer l'attention sur plusieurs conférences de suivi importantes au calendrier de l'environnement et du développement. Il n'est pas trop tôt pour nous pencher sur l'organisation de ces réunions. Les pays de la CARICOM ont naturellement un intérêt particulier en ce qui concerne la convocation en 1993 de la première Conférence globale sur le développement durable des petits Etats insulaires. L'objectif de cette conférence est, entre autres, de développer et renforcer la coopération et l'information inter-îles, régionale et interrégionale pour limiter la vulnérabilité inhérente aux petits Etats. Nous demandons instamment que l'on appuie pleinement cette conférence, que notre frère, l'Etat de la Barbade, a offert d'accueillir.

M. Insanally (Guyana)

Une question qui préoccupe spécialement la CARICOM est celle du milieu marin et de la gestion intégrée des zones littorales. Les problèmes du réchauffement global et de l'élévation du niveau de la mer sont déjà ressentis dans certains de nos pays, qui sont donc forcés de lutter constamment et à grand coût contre la mer afin de protéger de précieuses zones côtières et leurs ressources économiques. Les ressources marines en péril dans nos zones économiques de juridiction exclusive sont également essentielles à notre développement économique et social. Comme le reconnaît le programme Action 21, il existe un profond besoin de coopération et de coordination internationales à tous les niveaux, dont le rôle est

"d'encourager et de compléter les efforts faits par les Etats côtiers à l'échelon national pour promouvoir la gestion intégrée et le développement durable des zones marines et côtières." (A/CONF.151/26 (Vol.II), par. 17.10)

On espère que la conférence dont la convocation a été recommandée à Rio pour étudier cette question pourra avoir lieu avant 1994. Ce sont la viabilité et la survie mêmes de certains de nos pays qui sont en jeu.

Bien qu'Action 21 ne prescrive aucune action particulière à prendre par l'Assemblée générale au cours de sa quarante-septième session afin de garantir l'exploitation durable des forêts, il n'en est pas moins important que la communauté internationale respecte désormais la Déclaration de principes convenus à Rio. Nous devons aussi commencer à mettre en place les mécanismes d'examen pour déterminer la mesure dans laquelle ces principes auront été utiles et dresser un plan d'action pour la gestion de nos forêts. Cela entraîne un examen constant des besoins et de la faisabilité des accords internationaux appropriés

"pour promouvoir la coopération internationale en matière de gestion, conservation et exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, notamment par le biais du boisement, du reboisement et de la remise en état." (Ibid., al. e) par. 11.12)

M. Insanally (Guyana)

La conservation, la gestion et le développement des forêts sont considérés par nos gouvernements comme des éléments très importants d'une stratégie destinée à protéger l'environnement. A cet égard, la CARICOM s'est totalement ralliée au projet Iwokrama pour le développement durable et la conservation de 900 000 acres de forêts tropicales situées en zone amazonienne, au coeur même de l'arrière-pays du Guyana. Ce projet a été lancé en tant que projet d'intérêt régional, avec la participation du Secrétariat du Commonwealth, d'autres gouvernements du Commonwealth, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et diverses autres institutions internationales.

Pour ces nations menacées par la désertification, les pays de la CARICOM réitèrent leur appel en faveur de la création rapide d'une convention internationale pour lutter contre la désertification, particulièrement en Afrique, région la plus affectée par ce terrible fléau. De la même façon, nous pensons qu'il serait opportun de convoquer rapidement une conférence intergouvernementale, sous les auspices des Nations Unies, afin de promouvoir la mise en oeuvre effective des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives au groupes de poissons migrateurs. Cette instance nous fournirait ainsi l'occasion d'examiner les moyens d'améliorer la coopération entre les Etats, dans le domaine des pêches, et de formuler des recommandations appropriées. Les travaux et les résultats de la conférence devraient être compatibles avec la Convention sur le droit de la mer qui, comme nous le pensons, doit entrer en vigueur sous peu.

Deux importantes Conventions ayant déjà fait l'objet d'un accord au sein de la communauté internationale - à savoir celles ayant trait à la biodiversité et aux changements climatiques - exigent aujourd'hui un nouvel élan pour leur ratification et leur mise en oeuvre rapide. En ce qui concerne le traité sur les changements climatiques, nous devons envisager, à l'heure actuelle, l'élaboration de nouveaux protocoles d'entente, notamment celui destiné à limiter l'émanation de gaz générateurs de l'effet de serre et à étudier les conséquences désastreuses de l'élévation du niveau de la mer. Il est convenu que le Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention sur les changements climatiques se réunira début décembre afin de préparer la convocation d'une conférence des parties. Pour ce qui est de la

M. Insanally (Guyana)

Convention sur la diversité biologique, domaine qui intéresse l'humanité tout entière, les parties contractantes doivent maintenant, en fonction de leurs possibilités, mettre au point des stratégies pour sa mise en oeuvre.

Un bref aperçu de l'ordre du jour post-CNUED fait ressortir le caractère indispensable de deux dispositions importantes, c'est-à-dire le transfert des technologies appropriées et les ressources financières adaptées pour permettre aux pays en développement de remplir leurs obligations en vertu du Pacte de Rio. Les pays en développement doivent avoir accès aux technologies écologiquement rationnelles à des conditions non commerciales afin de leur permettre d'assumer leurs responsabilités. Ils doivent également disposer de nouvelles ressources supplémentaires pour qu'ils puissent faire face aux nouvelles exigences financières. Nous exhortons ainsi nos partenaires des pays développés à s'attaquer à ces questions de façon urgente et, comme cela a été envisagé à Rio de Janeiro, à faire connaître leurs engagements financiers au cours de l'Assemblée générale.

Les ressources annuellement nécessaires pour la mise en oeuvre d'Action 21 sont estimées à environ 600 milliards de dollars. Cela peut sembler un chiffre astronomique mais, grâce à la coopération des pays développés et de ceux en développement, les exigences financières pourront être surmontées. Certes, étant donné le principe des responsabilités différenciées, les pays développés devront s'attendre à fournir une contribution beaucoup plus grande. Ce n'est que normal car le poids des responsabilités des pays en développement sera tout particulièrement lourd. Notre part doit être déterminée non seulement en fonction de notre participation financière mais également en tenant compte du sacrifice résultant des contraintes inhérentes à la nécessité d'équilibrer l'utilisation de nos ressources naturelles et des exigences de protection de l'environnement. Il faut également tenir compte des lourdes charges que constituent pour nos sociétés le service de la dette et les grands programmes de réajustements structurels.

Nous invitons donc les pays développés à atteindre rapidement l'objectif déclaré de 0,7 % de leur produit national brut pour l'aide publique au développement. A elle seule cette mesure nous rapprocherait grandement de l'objectif à atteindre. Nous espérons également que l'on pourra renforcer de façon appréciable la dixième reconstitution des ressources de l'Association

M. Insanally (Guyana)

internationale de développement (IDA) grâce aux ressources supplémentaires consacrées à la Terre et plus particulièrement destinées aux objectifs environnementaux. Nous voudrions en même temps encourager l'exploration de toutes les sources possibles de financement. Le lancement couronné de succès d'Action 21 nécessitera, sur le plan financier, de rapides et importants engagements à des conditions favorables à l'égard des pays en développement. Nous devons agir dès maintenant.

Le Fonds pour l'environnement mondial sera un important mécanisme pour canaliser les ressources destinées conjointement au développement et à l'environnement. Sa restructuration ne doit pas être reportée si nous voulons que cet organisme soit opérationnel de façon optimale. Pour cela, trois caractéristiques seront à prendre en compte. Premièrement, sa composition devra être universelle et sa représentation des plus équitables; deuxièmement, ses ressources devront prendre davantage en compte les petites îles et les Etats à basse altitude; et, troisièmement, les opérations dont il a la responsabilité financière devront, à tout moment, revêtir un caractère de transparence.

A propos du financement, les pays de la CARICOM se félicitent des dispositions du PNUD relatives aux intrants au titre du programme Action 21. Le renforcement de la capacité nationale tel que prévu par Action 21 est une priorité pour tous les pays en développement. Les pays de la CARICOM ont certes des besoins spécifiques dans ce domaine, et nous sommes donc heureux du mandat qui a été confié au PNUD et aux autres institutions multilatérales dans le but de fournir l'assistance voulue en la matière. Comme je l'ai déjà dit, l'une des grandes tâches de la Commission du développement durable sera de veiller à la mise en oeuvre du mandat ainsi confié.

Voilà donc un aperçu des perspectives que les pays de la CARICOM devront avoir présentes à l'esprit lors des débats plus détaillés sur ces questions qui se dérouleront à la Deuxième Commission. Nous espérons que, conformément à l'esprit de consensus et de coopération qui s'est manifesté à Rio, nous pourrons avancer dans nos délibérations et qu'en définitive, nous serons en mesure de répondre aux aspirations et objectifs de la CNUED. En ce qui concerne les peuples de la CARICOM, ils sont déterminés à maintenir leur étroite collaboration afin d'assurer la mise en oeuvre rapide et effective

M. Insanally (Guyana)

d'Action 21. A l'aube du XXI^e siècle, nous ne pouvons qu'être conscients des dangers que traverse la civilisation. Dans sa quête inlassable du progrès, l'homme a imprudemment dévasté son environnement. Aujourd'hui, le monde est sérieusement menacé de destruction irréparable. La CNUED nous a demandé d'agir collectivement afin d'éviter ce désastre. Action 21 nous offre un plan de salut. Nous devons tous ensemble commencer à le mettre en oeuvre. Et comme l'a dit un de nos poètes :

"Telle la gigue s'agite le métier;

Telle la toile d'araignée se tisse le motif;

Tous participent!

Tous sans rémission!"

Ainsi, nous tous, pays développés et pays en développement, sommes destinés à travailler ensemble pour notre survie et celle de la planète Terre. C'est là une obligation qui ne souffre aucun retard.

M. MUSUKA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : La Zambie se félicite de l'occasion qui lui est offerte de participer à ce débat, qui marque la première phase des efforts de la communauté internationale pour amorcer le processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue en juin dernier à Rio de Janeiro.

Ma délégation aimerait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU et au Rapporteur général de la CNUED, le Ministre des affaires extérieures de l'Algérie, pour l'introduction détaillée du rapport de la CNUED.

En accueillant favorablement le rapport, je voudrais également rendre hommage à tous les participants de la CNUED ainsi qu'à ceux qui ont participé à sa préparation. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport, la Conférence était sans précédent à maints égards, ce qui en fait une réalisation unique dans le processus de coopération internationale.

La communauté internationale est repartie de Rio avec un programme utile susceptible de faire entrer notre monde dans une nouvelle ère de développement durable, condition fondamentale pour donner forme à la volonté commune qui doit engager la communauté internationale envers la préservation de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

A ce sujet, la tâche de l'Assemblée consiste à tirer parti de l'esprit de Rio et à élaborer un système novateur de coopération internationale pour un développement durable. Ma délégation estime qu'il est essentiel que les nations du monde forment une alliance formidable qui soit pleinement vouée à la promotion d'un développement durable afin de mettre en oeuvre de façon appropriée le programme convenu à Rio et de faire fond sur lui, le cas échéant.

Des efforts louables visant à faciliter la coopération internationale pour un développement durable ont été entrepris à Rio, comme l'illustre le rapport de la Conférence. Si nous regardons au-delà de Rio de Janeiro, nous apercevons aussi des signes d'une volonté plus ferme de la part des gouvernements pour associer leur influence et proposer une structure intergouvernementale qui sera au coeur du processus de l'après-Rio.

Toutefois, il faut se rappeler que les mécanismes institutionnels ne constitueront qu'un tremplin pour la mise en oeuvre du programme multidimensionnel de développement durable. Les pays en développement sont

M. Musuka (Zambie)

très préoccupés par la question de savoir s'ils obtiendront ou non l'"espace écologique" dont ils ont un besoin vital pour participer au programme de développement durable.

Cette préoccupation s'est maintenue parce qu'elle touche à la capacité des pays en développement de subir le fardeau supplémentaire qu'est la protection de l'environnement tout en s'efforçant de mettre en oeuvre le difficile programme de développement.

Le concept de développement durable, qui évoque l'idée d'une pleine intégration des préoccupations liées à l'environnement et au développement, ne peut être poussé à sa conclusion logique si une partie de la communauté internationale demeure incapable de relever le défi qui l'attend sans risquer un recul. A ce sujet, une volonté plus ferme de coopération entre les nations du monde doit être accompagnée d'un plus grand attachement envers les principes de base qui donnent corps aux impératifs de coopération et, en même temps, suscitent une plus grande confiance dans la responsabilité mutuelle vers la voie de l'avenir.

Les très graves problèmes de sécheresse, de désertification, de déversement des déchets toxiques et de pauvreté, qui ont tous une incidence négative sur l'environnement, figurent toujours en tête des importantes préoccupations des pays en développement. L'initiative convenue dont est saisie l'Assemblée générale à sa session actuelle et visant à négocier une convention internationale pour lutter contre la désertification sera un instrument qui viendra nourrir l'espoir de millions de personnes dans les pays en développement, notamment en Afrique, qui tirent leur existence des dures conditions régnant au sein d'écosystèmes en voie de disparition. La sécheresse et la désertification, qui sont indissociables, exigent que la convention internationale proposée comprenne des dispositions adéquates permettant d'aider les pays touchés à absorber les conséquences de la sécheresse et à rétablir les écosystèmes dévastés.

Il existe d'autres sources de préoccupation qui influenceront sur notre transition vers un développement durable. Par l'intermédiaire de transferts de technologie préférentiels, la communauté internationale a la capacité d'aider de nombreux pays du monde à amorcer un processus de développement qui transcende les modèles ayant été jusqu'à maintenant dommageables pour

M. Musuka (Zambie)

l'environnement. Le processus d'éducation et de formation pour le progrès technologique, complété par un accroissement du potentiel d'épargne des pays en développement découlant d'une réduction de la dette extérieure et d'une libéralisation commerciale multilatérale issue de l'Uruguay Round, peut susciter des mesures incitatives pour la mise au point de techniques écologiquement saines, indépendamment de la nécessité pour les pays développés d'accroître l'accès des pays en développement à de telles techniques.

Rio de Janeiro a ouvert une nouvelle voie à la coopération entre gouvernements nationaux et entreprises privées. Chaque gouvernement aura le devoir de définir des mesures qui inciteront le secteur privé à faire des investissements favorables à une production industrielle et à une élimination des déchets écologiquement saines. Le défi fondamental que devront relever les gouvernements consistera à formuler des politiques écologiques qui établissent des normes élevées et réellement compétitives. Le protectionnisme, ou sa menace, déguisée sous forme de durabilité écologique, risque de susciter la sélectivité et de saper la souveraineté dans la mise en application de normes écologiques, surtout dans des domaines délicats comme le commerce du bois tropical.

M. Musuka (Zambie)

Le changement qui a lieu en faveur d'un développement durable offre des occasions sans précédent. Notre organisation mondiale a une occasion unique d'améliorer et de renforcer le Secrétariat et les structures intergouvernementales alors que nous élaborons des arrangements institutionnels pour sous-tendre l'engagement à long terme des Nations Unies afin d'intégrer l'environnement et le développement. Ma délégation espère que les institutions comme l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) procéderont également à des réformes venant compléter les efforts que nous entreprenons à cette session de l'Assemblée générale.

La communauté internationale a également une occasion opportune et sans précédent pour déclencher une attaque concertée contre la pauvreté et satisfaire les besoins humains fondamentaux ce qui permettrait en outre à des milliards de personnes, dans le monde entier, de mener des vies productives.

Dans toutes ces occasions et bien d'autres encore, la façon dont la communauté internationale saura mobiliser l'esprit de compromis et la volonté de changement déterminera les possibilités que nous avons d'utiliser efficacement les occasions de préserver l'intégrité de l'environnement. La route de Rio a indentifié des possibilités et des difficultés. La Conférence de Rio elle-même a fait naître de nouvelles valeurs que la communauté internationale doit développer. Cela sera possible si la communauté internationale, pour survivre, invoque l'esprit humain.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour ma délégation que de prendre la parole à l'Assemblée générale sur cette question très importante : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Ma délégation a écouté attentivement la déclaration faite hier par le Secrétaire général de l'ONU sur la restructuration des Nations Unies et le suivi nécessaire, avec des arrangements additionnels, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La déclaration nous révèle un aspect de son engagement visant l'édification d'une Organisation des Nations Unies qui réponde aux besoins et aux aspirations des peuples du monde, non seulement dans les domaines économique et social, mais dans toutes les autres entreprises

M. Nyakyi (Tanzanie)

humaines. Je remercie le Secrétaire général de l'ONU de son allocution très stimulante. Je voudrais également remercier la délégation pakistanaise pour la déclaration, à laquelle ma délégation s'associe pleinement, qu'a faite hier par M. Akram Zaki, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Pakistan, qui a parlé également au nom du Groupe des 77.

La Conférence de Rio a été l'apogée d'une campagne de 20 ans visant à sensibiliser et convaincre la communauté internationale du fait que les problèmes de l'environnement étant globaux par nature, leur solution exigera par conséquent un consensus international, et que pour assurer la survie de notre fragile planète Terre, il faut intégrer des programmes de développement et d'environnement. C'est là le but d'Action 21. C'est un engagement de tous les Etats d'établir un nouveau partenariat global afin d'entamer un dialogue continu inspiré par la nécessité de réaliser une économie mondiale plus efficace et plus équitable, et par l'impératif de la protection de l'environnement. C'est donc la responsabilité de la quarante-septième session de l'Assemblée générale de profiter de l'impulsion qui a été créée à Rio en établissant des arrangements institutionnels de suivi efficaces.

Les efforts soutenus consacrés au processus complexe de négociation qui a caractérisé le travail de la CNUED depuis la première session du Comité préparatoire jusqu'à la quatrième session, de même que le processus de négociation intergouvernemental pour la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité, montrent clairement l'intérêt que la communauté internationale accorde à la priorité à donner à la question de l'environnement et du développement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 a réuni les pays industrialisés et les pays en développement pour énoncer les droits de la famille humaine à un environnement viable et productif. La Conférence de Rio a défini les actions que l'humanité a décidé de mener pour une survie durable dans un environnement viable. Cela signifie qu'Action 21 doit être mis en oeuvre dans sa totalité, ou alors tout le processus de Rio aura été futile.

Il y a maintenant bientôt cinq mois que nous avons quitté la belle ville de Rio, satisfaits d'avoir négocié avec succès un ordre du jour qui nous fera entrer dans le XXI^e siècle. Malheureusement, il semble que tous les dispositifs de retenue qui ont été placés autour des mesures d'application au

M. Nyakyi (Tanzanie)

cours du processus préparatoire n'ont pas été encore retirés par la Conférence. Les pays développés doivent encore prendre les engagements concrets qu'exige la mise en application d'Action 21.

Le principe des responsabilités communes mais différenciées accepté à la Conférence n'a pas encore été traduit par les Etats en un engagement concret de jouer leur rôle dans cette entreprise. Le défi qui consiste à traduire les concepts négociés et les accords conclus à Rio en stratégies viables et en mesures politiques demeure. Malgré un début peu prometteur, nous, dans le Sud, restons optimistes; nous pensons que le Nord honorera ses engagements visant à réaliser l'objectif des Nations Unies de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement, et nous espérons que les pays qui n'ont pas encore atteint cet objectif accroîtront leur programme d'aide afin de l'atteindre dès que possible. Nous nous félicitons également de l'initiative récente de certains pays du Nord qui ont décidé d'annuler la dette des pays en développement. De même, nous nous félicitons du mécanisme innovateur du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé "Capacité 21", qui vise à venir en aide aux pays en développement dans leurs efforts pour mettre en oeuvre Action 21. Nous pensons que ce mécanisme ouvrira la voie à des initiatives créatrices de la part de la communauté des pays donateurs et des institutions financières multilatérales dans leur ensemble.

Le Principe 4 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement dit que :

"Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut en être considéré isolément."

Aujourd'hui, près de la moitié des gens, en Afrique, vivent dans une abjecte misère. Le nombre des pauvres en Afrique va augmenter de plus de 100 millions d'ici la fin du siècle, à une époque où l'on s'attend à ce que le nombre des pauvres dans le monde entier décroisse de 400 millions. Cela signifie qu'à la fin du siècle, les pauvres d'Afrique représenteront plus de 30 % des pauvres du monde en développement.

M. Nyakyi (Tanzanie)

C'est une véritable crise. Quand à propos de l'Afrique nous parlons de lutter contre la pauvreté, d'organiser le transfert de ressources et de technologie, d'aider à la création de capacités, de protéger et de promouvoir la santé humaine et de mettre en place des établissements humains viables, nous parlons de choses qui devraient se produire maintenant. C'est tout de suite que nous devons nous mettre au travail pour veiller à ce que ces deux années de négociations difficiles se traduisent par des mesures constructives. Comme Mme Grö Harlem Brundtland, Premier Ministre de la Norvège, l'a dit fort justement à Rio :

"La pauvreté avilit non seulement ceux qui en souffrent mais aussi ceux qui la tolèrent." (A/CONF.151/26 (vol. IV), p. 65)

Le mandat conféré à la quarante-septième session de l'Assemblée générale au paragraphe 38.12 d'Action 21 charge l'Assemblée de la lourde responsabilité de déterminer les modalités précises du fonctionnement de la Commission de haut niveau sur le développement durable. Tous ceux qui ont participé à la Conférence - gouvernements, experts, organisations non gouvernementales et autres - ont les yeux tournés vers cette session de l'Assemblée générale, et nous devons nous efforcer de répondre à leur attente. Tout comme Action 21 doit s'attaquer aux problèmes pressants de l'heure et préparer le monde pour les épreuves du siècle prochain, le cadre institutionnel pour assurer le suivi de la Conférence, que nous sommes en train de créer, doit être suffisamment dynamique et souple pour perdurer au XXI^e siècle.

Ma délégation estime que la tenue de la Conférence a donné à l'Organisation des Nations Unies une chance unique de jouer un rôle de leader dans l'accélération du processus d'intégration de l'environnement et du développement pour arriver à un développement durable. Nous avons entrepris de créer un cadre institutionnel pour le suivi de la Conférence au moment précis où l'ONU est en cours de revitalisation et de restructuration dans les domaines économique, social et connexes. L'Organisation des Nations Unies, seule organisation intergouvernementale, universelle et démocratique, capable, comme l'envisage la Charte, de coordonner les politiques macro-économiques des Etats Membres au niveau mondial, peut contribuer décisivement au succès de la mise en oeuvre d'Action 21.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Le cadre institutionnel pour le suivi de la Conférence devrait servir à renforcer le système des Nations Unies pour empêcher qu'il ne se marginalise ou qu'il ne puisse jouer son rôle prééminent d'organe délibérant et légiférant de la communauté internationale. Après la fin de la guerre froide, qui pendant près de 50 ans a paralysé son mécanisme, l'ONU peut maintenant commencer non seulement à jouer le rôle prévu dans la Charte s'agissant de la gestion des conflits et de l'aide humanitaire, mais aussi à s'acquitter des fonctions que lui confère la Charte dans les domaines économique, social et autres domaines connexes.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'ancien Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement quand il juge extrêmement significatif que le Sommet de la Terre - le plus grand rassemblement de chefs d'Etat et de gouvernement jamais vu - ait été organisé par l'ONU. Que ce sommet marque un tournant dans l'histoire du système des Nations Unies montre que l'ONU est la seule instance où la communauté mondiale peut s'unir pour le bien de tous. Ma délégation coopérera avec les autres délégations pour éviter que cet élan ne soit perdu.

Action 21 traduit la prise de conscience que la politique économique de chaque pays et les relations économiques internationales revêtent une grande importance pour le développement durable. De même, il est clair que des politiques macro-économiques et environnementales saines ne peuvent qu'avoir un impact favorable sur l'environnement. Nombre de pays en développement, dont la Tanzanie, ont entrepris de procéder à un ajustement structurel et à d'autres réformes. Le processus d'intégration des composantes environnementales dans notre système de planification nationale est en cours. Toutefois, le climat international continue d'être bien peu prometteur pour les pays en développement : les taux d'intérêt restent élevés et les prix des produits de base sont tombés, en termes réels, à leur niveau le plus bas depuis la grande récession des années 30.

La dette extérieure des pays en développement continue à peser lourdement tandis que le service de celle-ci a conduit au fâcheux phénomène du retour des ressources du monde en développement vers les pays développés. L'amélioration, jugée d'après des indicateurs comme l'espérance de vie et la mortalité infantile, va s'estompant. Les programmes d'enseignement et de santé ont été

M. Nyakyi (Tanzanie)

sérieusement affectés par les difficultés économiques et par la nécessité de réduire les dépenses publiques dans le cadre des programmes d'ajustement.

Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui ont commencé en 1986, n'ont guère avancé. La conclusion fructueuse des négociations d'Uruguay pourrait grandement améliorer l'environnement commercial international et contribuer à une relance économique. Un système plus ouvert, plus transparent, fondé sur le règlement, donnerait aux pays en développement un meilleur accès aux marchés et multiplierait les perspectives de croissance des exportations.

La présente session de l'Assemblée générale a pour responsabilité de créer un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale afin de lutter contre la désertification dans les pays qui, en Afrique notamment, sont confrontés aux graves problèmes de la sécheresse ou de la désertification. Un long chemin a été parcouru, qui nous a conduits, en passant par de laborieuses négociations, à la présente phase agréable de création d'un comité intergouvernemental de négociation. Nous espérons sincèrement que la convention sera achevée d'ici 1994 - objectif que nous nous sommes fixé. Nous demandons au Secrétaire général de créer dès que possible, afin de maintenir l'élan, un secrétariat spécial pour aider le comité intergouvernemental de négociation dans l'exécution de son mandat. De même, nous prions instamment les organisations du système des Nations Unies s'occupant de la sécheresse, de la désertification et du développement, de partager avec le Comité les connaissances et l'expérience qu'elles ont acquises dans ce domaine.

J'en viens maintenant aux modalités de création de la Commission de haut niveau sur le développement durable. En créant la Commission comme une instance de haut niveau, on se proposait tout d'abord de mettre en place une institution solide, efficace et capable de s'acquitter des fonctions envisagées dans Action 21 et, ensuite, de garantir que la représentation serait au plus haut niveau possible. Nous comprenons qu'il est peut-être difficile pour certains pays, pour les pays en développement en particulier, d'être représentés au niveau ministériel à toutes les délibérations de la Commission, mais il faut cependant ne rien négliger pour envoyer une

M. Nyakyi (Tanzanie)

représentation au plus haut niveau. Cela facilitera et accélérera grandement les travaux de la Commission et assurera une application rapide des décisions en évitant les ennuyeux retards bureaucratiques.

Les membres de la Commission devraient tenir compte de la grande importance que revêt son mandat et de l'intérêt sans précédent que suscitent ses travaux parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Rien d'autre ne sera adéquat si ce n'est tout ce que permet de faire l'Article 68 de la Charte. Conformément à la pratique établie, la désignation des membres doit se fonder sur le principe d'une répartition géographique équitable. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, la Commission sur le développement durable doit encourager la participation d'organisations non gouvernementales, y compris de la communauté scientifique et des milieux de l'industrie et des affaires, conformément aux règlements et procédures adoptés par la Conférence.

Ma délégation salue la proposition de créer un organe consultatif de haut niveau sur le développement durable composé d'éminentes personnalités. Nous pensons que les membres de cet organe devraient être également désignés en fonction d'une répartition géographique équitable et compte tenu de leur connaissance et de leur expérience dans les domaines de l'environnement et du développement.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Prenant note du rôle important des femmes dans le développement et, par conséquent, de leur contribution indispensable au succès de la mise en oeuvre du programme Action 21, ma délégation croit que l'Assemblée générale a l'obligation de garantir un équilibre des genres réaliste et non pas seulement d'adopter une politique de coopération symbolique pour la composition de la Commission sur le développement durable, l'organe consultatif de haut niveau et le secrétariat de la Commission.

En plus de surveiller l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme Action 21, l'une des fonctions principales de la Commission serait de surveiller la progression de la mise en oeuvre des engagements au titre du programme Action 21, y compris ceux qui sont relatifs à la contribution de ressources financières et au transfert de technologie, en examinant régulièrement l'efficacité des mécanismes et du financement, y compris les efforts pour réaliser les objectifs convenus du programme Action 21.

La Commission sur le développement durable devrait garantir un suivi efficace de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et servir d'instance pour le dialogue Nord-Sud en cours sur les questions d'environnement et de développement. La Commission devrait examiner les rapports et l'information fournis par les gouvernements, les institutions internationales et les agences de l'ONU sur leurs activités respectives de mise en oeuvre du programme Action 21 et sur les problèmes qu'ils rencontrent. Elle devrait également être en position d'examiner les opérations et les activités des institutions spécialisées de l'ONU, y compris les organismes de Bretton Woods, et des conférences dans le domaine commercial et autres domaines connexes; elle devrait aussi être en mesure de recommander des mesures sur la base de ces rapports.

Enfin - et ce n'est pas le moins important - les opérations de la Commission doivent être transparentes, accessibles et responsables envers les Etats Membres et le public sur les plans national, régional et international.

Notre voyage à Rio et les débats du Sommet de la Terre ont été un grand succès. En empruntant la voie de Rio, nous n'avons d'autre choix que de mettre en oeuvre efficacement le chapitre 33 du programme Action 21, relatif aux ressources et mécanismes financiers, et le chapitre 34, relatif au transfert de

M. Nyakyi (Tanzanie)

techniques écologiquement rationnelles. Nous espérons sincèrement qu'à la fin de notre débat sur ce point de l'ordre du jour, nous aurons une idée du paysage à travers lequel la route de Rio nous fera passer.

M. KARUKUBIRO KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Le Sommet de la Terre qui s'est tenu récemment à Rio de Janeiro a défini des cadres importants d'engagement dans le domaine de l'environnement et du développement. La quarante-septième session de l'Assemblée générale doit mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires pour donner suite aux réalisations de ce Sommet et rechercher des moyens appropriés pour continuer de progresser. On attend donc de l'ONU et de sa famille d'institutions spécialisées qu'elles ouvrent la voie et qu'elles assurent la réalisation des objectifs de Rio.

Le programme Action 21 reste le cadre le plus complet pour la réalisation de l'objectif du développement durable. Il découle de la constatation que notre planète Terre ne peut plus subvenir aux besoins d'une espèce humaine prise entre le désespoir du pauvre, dont les tentatives de survivre le poussent à sa perte, et l'appétit insatiable du riche, dont les modèles de consommation sont devenus inacceptables. Le message du programme Action 21 est que toutes les nations du monde doivent s'associer à des partenaires mondiaux en vue du développement durable. Nous devons à partir de maintenant nous concentrer sur la durabilité et la continuité.

A Rio, les pays en développement ont apporté les objectifs de réduire la pauvreté, de parvenir à la croissance économique et de gérer l'environnement. La leçon du programme Action 21, c'est que les mesures adoptées pour protéger l'environnement ne devraient pas être au détriment du développement. Les pays en développement doivent jouir du droit légitime d'utiliser leurs ressources naturelles aux fins de leur propre développement. La conservation de l'écosystème et la promotion d'une gestion concertée du développement durable doivent aller de pair. Cela signifie que les questions de développement doivent être intégrées à la question plus large du développement durable sur les plans social et économique. Pour ce faire, il faut également une nouvelle responsabilité : en empruntant la voie du développement durable, nous devrions prendre conscience des effets nuisibles que nos politiques pourraient avoir sur notre entourage immédiat et au-delà.

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

Dans les pays en développement, la difficulté de faire face aux problèmes écologiques a été aggravée par la pauvreté. Les catastrophes naturelles, comme la sécheresse et la famine qui ont accablé la plus grande partie de l'Afrique australe et orientale, avec des conséquences désastreuses pour les récoltes et de nombreuses pertes de vie, montrent bien notre incapacité de faire face à ces problèmes. Cette terrible incapacité, associée à une conscience insuffisante des conséquences inéluctables de l'épuisement de nos maigres ressources, a été en partie responsable de ces catastrophes naturelles.

Dans notre cas, par conséquent, compte tenu du fait que nos économies dépendent avant tout de l'agriculture, on peut avancer que la notion de développement durable à l'heure actuelle ne peut se fonder que sur l'application d'une productivité agricole durable. Or la production agricole ne peut être durable à long terme que si la base des ressources - la terre, l'eau et les forêts - ne s'est pas dégradée. La production agricole devrait alors être diversifiée par de nouvelles cultures et de nouvelles agro-industries.

Il s'ensuit donc que la capacité en termes de ressources humaines pour la mise en oeuvre de programmes de développement durable doit être de la plus haute priorité. Les mesures pratiques pour donner accès à des techniques écologiquement rationnelles devront nécessairement compléter ce domaine critique et doivent recevoir une priorité égale. La coopération internationale est nécessaire pour aider les pays en développement dans le cadre de la mise en oeuvre des exigences du programme Action 21.

La grande question reste cependant de savoir comment on peut s'attendre à ce que les pays en développement réussissent à faire face à l'infinité de problèmes écologiques auxquels sont confrontées leurs économies inexpérimentées. L'Afrique subsaharienne est la région du monde où la dette per capita est la plus élevée.

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

Le service de la dette, à lui seul, vient maintenant pénaliser la croissance économique de la région et sa capacité de protéger son environnement. Il s'ensuit qu'il n'est pas peu courant de voir que des ressources naturelles sont surexploitées afin d'augmenter la production dans le but d'accroître les revenus de l'exportation pour payer les dettes qui ne finissent jamais d'être remboursées.

Il est donc évident que la mise en oeuvre des programmes d'Action 21 exigera d'immenses ressources. Cependant, tout au cours du processus de la CNUED et à la suite de Rio, on n'a vu aucun engagement clair se dégager jusqu'ici dans ce domaine critique. Il convient de faire remarquer que l'engagement de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'assistance au développement avait été pris en 1980 déjà, il y a près de 12 ans, et a été réitéré depuis d'année en année. Seuls quelques pays zélés ont fait honneur à leur engagement de venir en aide aux pays en développement depuis que cet engagement avait été pris. Mais pour la majorité des pays développés qui sont en mesure d'apporter une assistance, si la promesse faite en 1980 est restée largement sans effet, comment pouvons-nous être sûrs qu'elle sera honorée d'ici l'an 2000, comme cela a été promis à Rio?

Ceux qui ont indiqué qu'ils verseront leur contribution par le truchement du Fonds pour la protection de l'environnement n'auront pas résolu le problème. Chacun sait maintenant que la plupart des programmes d'Action 21 ne sont pas compatibles avec la constitution du Fonds pour la protection de l'environnement. Essentiellement, si l'on veut que les buts d'Action 21 soient atteints, il sera nécessaire que le Fonds pour la protection de l'environnement soit restructuré pour pouvoir faire face à la fois aux besoins d'Action 21 et au format de la représentation.

Tel qu'il est constitué aujourd'hui, sur le plan de l'administration et de la gestion, le Fonds pour la protection de l'environnement n'est guère représentatif des pays en développement. Sa façon d'opérer n'est toujours pas transparente. Essentiellement, il lui faudra revoir ses critères de sélection des programmes, si l'on veut que les programmes d'Action 21 puissent s'intégrer dans ses projets de financement. Le Fonds pour la protection de l'environnement doit donc faire preuve de sa volonté de réaliser les dispositions d'Action 21.

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

La mise en oeuvre d'Action 21 sera un processus fondé sur les efforts des pays eux-mêmes. De nombreux pays en développement sont en train d'élaborer des plans d'action pour la mise en oeuvre d'Action 21, qui supposeront l'établissement de priorités et de calendriers pour leur application. Etant donné les conditions d'extrême pauvreté et de privations chroniques qui prévalent dans de nombreux pays en développement, surtout dans l'Afrique au sud du Sahara, l'on ne peut s'attendre à ce que les pays de la région puissent trouver chez eux les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'Action 21. De nouvelles sources de financement supplémentaires seront requises pour aider les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre un développement durable et pour être en mesure de participer de façon adéquate aux mesures visant à éviter des risques pour toute la planète.

C'est dans cette optique que l'Ouganda désire réitérer ici ce que nous avons dit bien souvent déjà dans différentes instances, à savoir que le point de départ pour trouver les ressources financières nécessaires à Action 21, doit être un programme qui permettra de libérer des ressources provenant des sources suivantes : premièrement, de l'annulation de toutes les dettes bilatérales publiques; deuxièmement, de l'annulation de toutes les dettes commerciales contractées dans le cadre d'arrangements de garanties import-export; et troisièmement, avec l'aide des pays donateurs, de l'annulation de toutes les dettes à l'égard des institutions financières multilatérales, qui pour les pays de l'Afrique au sud du Sahara constituent le plus gros de leur endettement extérieur. Ces mesures devraient être complétées par la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires pour la mise en oeuvre d'Action 21. Ces mesures, de toute évidence, fourniront les ressources nécessaires à la phase initiale de la mise en oeuvre d'Action 21.

Cette quarante-septième session de l'Assemblée générale a été chargée de créer une commission de haut niveau sur le développement durable qui surveillera l'exécution des programmes prévus dans le cadre d'Action 21. L'élément le plus critique pour cette commission qui reste encore à créer sera certainement ses fonctions de coordination. Les Nations Unies doivent jouer un rôle de premier plan, veillant à ce que les différents organes et institutions du système coopèrent de façon intégrée à l'exécution des programmes d'Action 21.

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

Pour pouvoir fonctionner efficacement, la Commission du développement durable devra jouir de l'appui d'un secrétariat solide et efficace. Ce secrétariat devra être dirigé par une personne dotée des compétences et de l'expérience voulues, qui sera désignée par le Secrétaire général.

De grands espoirs sont donc placés dans la Commission du développement durable qui devra être créée. Grâce à elle, nous espérons voir Action 21 mise en oeuvre avec vigueur et vitalité pour assurer l'intégration de l'environnement et du développement.

M. KOKEYEV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : A la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui était appelée à devenir - et est devenue en fait - un tournant décisif dans la vie de la communauté internationale, nous examinons pour la première fois les questions d'environnement dans le contexte d'un développement durable, accordant priorité aux problèmes relatifs à la protection de l'environnement au lieu de les traiter comme des questions secondaires et les intégrant dans tous les domaines d'activités des Nations Unies.

Comme ces débats le confirment, ce n'est un secret pour personne que les résultats de Rio de Janeiro sont vus avec des degrés d'optimisme divers selon les pays, ce qui est bien naturel. La diversité des opinions constitue un élément essentiel de la recherche créatrice d'un consensus et de sa mise en oeuvre dans la pratique. A Rio, des fondements solides ont été établis pour mettre en marche un long processus fort compliqué d'harmonisation des mouvements des Etats sur un terrain en général non exploré, en vue d'atteindre l'objectif sans précédent dans l'histoire d'un développement durable, à la fois condition préalable et objectif final du renforcement de la sécurité universelle, d'un nouveau partenariat qui sera enfin maintenant libéré des entraves de la polémique et de l'idéologie.

Pour avoir une vue d'ensemble d'un tableau, il faut se tenir à distance. Cinq mois à peine après la Conférence, l'ampleur de ses réalisations, j'en suis sûr, n'a pas encore été pleinement appréhendée. L'on peut cependant d'ores et déjà constater qu'un code de principes du développement durable s'est fait jour sous forme de la Déclaration de Rio. Si peut-être le texte en lui-même n'a pas été suffisamment raffiné, faute de temps, le travail proposé

M. Kokeyev (Fédération de Russie)

par le Secrétaire général dans son allocution à Rio peut fort bien être poursuivi en vue d'être mené à bien pour le cinquantième anniversaire des Nations Unies. Il est important que ces efforts soient entrepris d'avance, sur une base organisationnelle et pratique étudiée à fond.

M. Kokeyev (Fédération de Russie)

De plus, nous disposons maintenant d'Action 21, un programme concret d'action conjointe des Etats dans l'intérêt du développement durable. Ce programme définit tant les tâches et les orientations les plus importantes de la coopération que les mécanismes technologiques, financiers et organisationnels pour les mettre en oeuvre. De toute évidence, le succès dépendra des efforts déployés au niveau national; mais, pour la première fois, il est possible d'intégrer ces efforts dans la politique économique à tous les niveaux.

Je tiens également à souligner que nous attachons une importance spéciale à la coordination des mécanismes nouveaux et existants afin de faire en sorte qu'en pratique, les questions de développement durable et d'environnement soient portées de la périphérie au premier plan des activités des Nations Unies, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

La Commission du développement durable, avec son secrétariat doté de fonctions claires, d'un personnel adéquat et de ressources suffisantes, devrait devenir un instrument important pour évaluer la mise en oeuvre des décisions de Rio et pour poursuivre le dialogue entamé à la Conférence. Pour assurer l'efficacité du travail de la Commission, il est important de conserver l'élan acquis au cours de la préparation de la Conférence. L'établissement d'un cadre organisationnel optimal pour le bon fonctionnement futur de la Commission est l'une des tâches principales qui attend l'Assemblée dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Le rapport du Secrétaire général et sa déclaration à cette tribune contiennent des éléments très intéressants et sages à cet égard qui devraient être pris en considération dans notre travail.

Il serait utile, à notre avis, de prendre une décision de principe afin d'établir une base permanente pour les travaux du Centre pour l'assistance environnementale urgente.

Le nombre de problèmes mondiaux d'environnement couverts par des accords juridiques internationaux s'est considérablement accru. Les Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité qui ont été signées reflètent les intérêts de tous les pays, y compris ceux dont l'économie est en transition. Les principes régissant la gestion, la conservation et l'exploitation de tous les types de forêts ont fait l'objet d'un accord en vue d'arriver à une convention appropriée. Les préparatifs ont été entamés pour

M. Kokeyev (Fédération de Russie)

négocier une convention sur la lutte contre la désertification. Il y a également un autre facteur : le nouveau partenariat mondial esquissé à Rio englobe déjà l'interaction des structures gouvernementales et non gouvernementales, les efforts concertés visant à promouvoir une éducation en matière d'environnement avec la participation active et élargie de tous les principaux groupes de population.

Ainsi, la Conférence de Rio a fait beaucoup - on pourrait même dire qu'elle a fait le maximum étant donné les circonstances - et la tâche principale semblerait maintenant être de gérer pratiquement ce capital, sans adopter une approche maximaliste de "tout ou rien", sans égoïsme, sans préjugés ni suspicion, mais en étant prêt à promouvoir le concept et les pratiques d'un développement durable, c'est-à-dire écologiquement viable.

La Russie, malgré les difficultés dues à la transition à une économie de marché, a démontré qu'elle était prête à cela. Le "Rapport national sur la condition de l'environnement de la Fédération de Russie en 1991", récemment publié à Moscou, apporte une nouvelle confirmation de ce fait.

L'une des caractéristiques de ce rapport est son impartialité. Le document fait état ouvertement des mauvaises conditions de l'environnement humain en Russie. La détérioration de l'environnement, notamment la contamination par des substances nocives, se poursuit. Le rapport affirme que la baisse importante de la production en 1991 ne s'est pas accompagnée d'une amélioration adéquate de la situation de l'environnement. Dans 84 villes russes, le niveau de contamination de l'atmosphère dépasse, fréquemment et parfois régulièrement, de 10 fois ou plus le niveau de concentration maximum autorisé par les normes sanitaires. Aujourd'hui, on enregistre des conditions écologiques critiques dans 13 régions, soit une superficie totale de 2,5 millions de kilomètres carrés ou près de 15 % du territoire de la Russie.

Le rapport a cependant une autre qualité en ce qu'il ne se borne pas simplement à enregistrer des problèmes existants. Le document décrit avec objectivité le nombre croissant de signes positifs principalement associés à l'adoption, le 19 décembre 1991, de la loi globale relative à la protection de l'environnement naturel qui est orientée vers le marché. L'introduction par le Gouvernement russe d'amendes pour la pollution de l'environnement a rehaussé le rôle des critères environnementaux applicables aux normes et aux étalons qui

M. Kokeyev (Fédération de Russie)

constituent une partie essentielle du mécanisme assurant l'application efficace de la législation sur la protection de l'environnement. Pour contrôler la mise en oeuvre de cette législation, plus de 267 000 entreprises et organisations ont été étudiées l'année dernière.

Le même esprit d'analyse équilibrée et réfléchi se retrouve dans les prévisions environnementales visant à proposer des mesures préventives appropriées. Le train de mesures prioritaires proposé - de nature juridique, organisationnelle et économique - vise à empêcher une plus grande dégradation de la situation de l'environnement dans le pays au cours des deux ou trois années à venir et créer une base économique et juridique efficace pour le renforcement de la sécurité de l'environnement. Il s'agit maintenant d'arriver à une nouvelle politique d'Etat pour édifier les fondements solides d'un développement économique stable basé sur le maintien des paramètres requis concernant l'environnement naturel et l'utilisation prudente des ressources naturelles. Les grandes lignes de cette politique comportent l'élaboration d'un nouveau mécanisme juridique et économique pour gérer l'interaction entre les organismes d'Etat à divers niveaux et les usagers des ressources naturelles, ainsi que l'inclusion des exigences relatives à l'environnement qui seront nécessaires pour évaluer l'efficacité sociale et économique et les conséquences des décisions prises. Un train de mesures est envisagé pour assurer la sécurité de l'environnement aux niveaux local, régional et mondial, conformément aux accords et aux conventions internationaux en vigueur. Il est proposé de procéder à l'élaboration et à l'application de programmes spéciaux pour la protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources naturelles; il est prévu de faire participer activement toutes les couches de la population et tous les groupes sociaux à l'environnementalisation des réformes économiques en cours comme condition absolue de l'application efficace de la politique environnementale. Il s'agit d'élaborer un mécanisme efficace pour réaliser le droit de chaque citoyen - je souligne, de chaque citoyen - de participer à l'adoption des décisions qui affectent ses intérêts; de recevoir une compensation pour les dommages à sa santé dus à la pollution de l'environnement ou à d'autres effets nuisibles; et de recevoir des informations analytiques rapides et précises sur l'état de l'environnement naturel et la qualité de l'eau potable et des produits alimentaires.

M. Kokeyev (Fédération de Russie)

Il n'est pas difficile de voir que les mesures envisagées sont pleinement compatibles avec les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, avec la lettre et l'esprit de la Déclaration de Rio ainsi qu'avec Action 21; elles font naturellement partie de notre résolution de mettre en oeuvre les recommandations de cet organe.

La compréhension et la solidarité de la communauté internationale et l'attitude favorable qu'elle a adoptée envers nos problèmes, nos besoins et nos capacités au cours de la période de transition revêtent une importance spéciale pour nous dans la réalisation de ces entreprises.

La délégation de la Fédération de Russie fera tout pour que ce nouveau partenariat mondial soit renforcé pendant la présente session, qu'il s'étoffe concrètement et devienne ainsi le moteur de nouvelles initiatives aux Nations Unies dans les domaines économique, écologique et social.

Nous sommes reconnaissants à tous les enthousiastes du Sommet de la Terre, notamment au Secrétaire général de la Conférence, M. Maurice Strong, qui est également Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme de développement des Nations Unies et Directeur de la grande société Ontario-Hydro, pour son engagement actif et inébranlable aux idéaux de notre organisation.

Nous voyons là une nouvelle manifestation de l'indissociabilité de la parole et de l'acte, de la conception et de la pratique qui est la marque du développement durable. C'est justement cette unité qui permettra de réaliser le maximum possible du contenu d'Action 21, dès ce siècle, de faire du développement durable une réalité, de hâter le jour où la communauté mondiale verra dans les réalisations les plus remarquables en matière de protection de l'environnement et de développement une contribution précieuse au renforcement de la paix, capable de retenir l'attention du Comité des prix Nobel. Quand cela se produira-t-il? Cela dépend, à mon avis, de nous tous.

M. ELIASHIV (Israël) (interprétation de l'anglais) : Notre délégation prend part au débat afin de manifester le vif intérêt qu'elle porte au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Nous attendons avec intérêt les résultats concrets de ces délibérations ainsi que leur mise en oeuvre, ce qui devrait répondre aux aspirations de l'humanité.

Nous avons lu les rapports circonstanciés de la CNUED et du Secrétaire général, et nous avons écouté avec grand intérêt la déclaration incisive du Secrétaire général qui était axée sur les questions cruciales qui se posent à nous, ainsi que sur la restructuration du système des Nations Unies.

Israël apporte à ce dialogue sa foi dans l'orientation positive de l'histoire de l'humanité, sa conviction que le progrès et le développement durable sont la loi de la vie et non pas une répétition prédéterminée.

Depuis longtemps déjà, nous estimons que l'écart de niveau et de capacités entre les nations riches et pauvres est une plus grande menace à la paix universelle et un plus grave affront à la dignité de l'homme que toute menace découlant du manque reconnu de prudence et de modération à l'égard de notre environnement. Nos solutions doivent tenir compte de l'industrialisation et des progrès techniques. L'héritage scientifique ne doit pas être le monopole des pays les plus fortunés. Il s'agit de concilier de manière positive le développement et la préservation du patrimoine naturel de l'homme.

Il ne peut y avoir de véritable solution à long terme au problème de la pauvreté à moins que les préoccupations en matière d'environnement fassent partie intégrante des activités de développement. Une approche globale et intégrée doit englober le développement humain, la protection de l'environnement, les problèmes sociaux et démographiques, la formation professionnelle, la santé et l'éducation pour tous, le transfert de technologie et l'élimination de la pauvreté. Ce lien inextricable entre l'environnement et le développement durable a d'ailleurs été reconnu à Rio.

Il y a 20 ans, à Stockholm, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement avait suscité un éveil écologique universel. Le Sommet de la Terre à Rio marque le commencement d'un programme d'action. Le principal succès de Rio tient à ce qu'il a réussi à formuler de nouveaux engagements

M. Eliashiv (Israël)

importants pour la coopération au service de l'environnement et du développement. Comme on l'a souligné fermement à Rio, l'environnement fait partie du développement durable et ne peut être considéré isolément.

Le programme Action 21 a assurément ouvert de nouvelles possibilités d'atteindre l'objectif d'un développement durable. Il nous appartient maintenant de poursuivre nos efforts sur cet élan de coopération internationale pour un environnement et un développement durable. Nous devons établir un sens nouveau de partenariat pour l'avenir. Nous devons traduire dans les faits les paroles d'Action 21. Nous le devons à nos enfants et à nos petits-enfants. La Commission du développement durable porte une grande responsabilité à cet égard car elle est créée pour former le principal forum de coopération et d'action internationales.

Israël est particulièrement sensible à la fragilité de l'environnement et du développement car la reconstruction de notre pays est un drame écologique continu consistant à remettre en état un paysage brûlé, érodé et dénudé, à transformer des terres paludéennes en vallées fertiles et à réparer les effets de la rapacité et de la négligence qui ont créé le désert.

Il y a peu d'exemples de mouvements nationaux traduisant un souci aussi profond pour une terre meurtrie. Ce souci est encore renforcé par une tradition religieuse qui, il y a des milliers d'années, a décrété que les terres devaient rester en jachère tous les sept ans et que l'homme devait traiter les animaux domestiques avec humanité. A notre époque, Israël, qui utilise maintenant 100 % de son eau douce, met l'accent sur la conservation, l'épuration et le dessalement sous un contrôle centralisé strict.

Mais la plus belle récompense de l'expérience d'Israël en matière d'amélioration de l'environnement, c'est l'aventure du Néguev. Nous croyons que le désert est la création de l'homme et non pas un décret inexorable de l'histoire et c'est pourquoi nous avons lancé une campagne contre l'aridité avec des résultats que nous partageons avec le monde entier. Nous pouvons éviter les erreurs des uns et imiter le succès des autres. Rien n'est plus urgent que la création d'un programme d'information, de collecte et de diffusion de données sur l'environnement et de surveillance sous des auspices internationaux.

M. Eliashiv (Israël)

Presque tous les problèmes ont leur solution technique ou scientifique, à condition de vouloir les résoudre et de fournir les ressources financières. Les solutions ne sont viables que si elles sont conçues et mises en oeuvre à l'échelle mondiale. Le prestige et l'influence des Nations Unies seront à nouveau reconnus si elles donnent la priorité aux problèmes qui ont une dimension mondiale.

Comme le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Peres, le disait dans son discours à l'Assemblée générale, le 1er octobre 1992,

"L'ONU doit être le point de convergence de la lutte universelle menée pour protéger l'environnement de nouvelles menaces. Elle doit devenir la locomotive dans la lutte contre la famine."

(A/47/PV.20, p. 46)

En fait, il semble qu'en raison des préoccupations du monde entier, nous soyons finalement parvenus à faire en sorte que l'environnement ne soit plus seulement à l'ordre du jour des pays riches. Les menaces qui pèsent sur l'environnement ne font aucune distinction entre les pays et les continents et, pour les combattre, une approche globale est nécessaire. Aucun pays ne saurait être exempté de cet effort et chacun, grand ou petit, riche ou pauvre, doit contribuer à relever le défi dans la mesure de ses capacités. Nous devons tous être prêts à partager nos connaissances, notre expertise, notre expérience et nos ressources pour que cette campagne pour la protection de notre planète soit véritablement universelle.

Au Sommet de la Terre à Rio, on a approuvé un plan de partage mondial des responsabilités pour le bien-être de la planète. Nous devons dresser un programme d'action et de sensibilisation à l'échelle mondiale, tout en accordant une importance particulière à la coopération régionale dans la solution des problèmes d'intérêt commun. A cet égard, le Plan d'action pour la Méditerranée, auquel nous sommes fiers de participer activement, est un excellent exemple. Tout ce qui a été fait aurait été impossible si cela avait été traité sur une base purement nationale. Les côtes d'Israël et des autres pays méditerranéens, pour ne prendre qu'un exemple, n'auraient pu être rendues plus propres sans un effort concerté de tous les Etats membres.

M. Eliashiv (Israël)

Nous envisageons l'avenir avec la certitude que la protection de l'environnement n'est pas contraire au développement, qu'en fait les réalisations dans l'environnement et le développement seront vaines si nous sommes incapables de les assimiler au développement dans tous les secteurs.

La technologie est un élément clef du développement durable, et elle doit être choisie de manière à pouvoir s'adapter aux besoins propres de chaque pays en développement. Les avancées technologiques recèlent la promesse de programmes utiles à moyen et à long terme de développement durable et d'environnement. La recherche-développement de l'utilisation de l'énergie solaire a été et demeure une des principales entreprises en Israël. L'industrialisation de l'énergie solaire et les utilisations de la biomasse ont déjà prouvé leur rentabilité. Nous nous concentrons actuellement sur plusieurs projets relatifs à l'utilisation de l'énergie solaire à des fins agricoles et industrielles.

M. Eliashiv (Israël)

Dans le cadre de l'effort international de protection de l'environnement, plus d'une centaine de sociétés israéliennes se livrent à une recherche intensive afin de mettre au point des techniques perfectionnées et novatrices orientées vers l'exportation.

Je ne citerai que quelques domaines d'activité tels que la réduction du bruit provoqué par les avions à réaction, la mise au point de mesures anti-pollution contre les gaz chimiques et les polluants biologiques, l'identification de substances toxiques dans l'eau, l'amélioration des procédés d'élimination des déversements d'hydrocarbures dans la mer, et la conversion des produits utilisés dans les pulvérisations des cultures en matières inoffensives.

Nous pensons que ces technologies écologiques, que nous sommes prêts à partager avec d'autres pays en développement, pourraient jouer un rôle important dans les efforts mondiaux qui sont déployés en vue de réaliser un développement durable. Ces questions interdépendantes relèvent certainement de l'application du programme Action 21.

Notre recherche est adaptée aux besoins particuliers de notre région et est liée à la recherche très intensive qui a été poursuivie en Israël dans le domaine de l'utilisation de ressources en eau et dans les processus de dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre du désert. Toute cette recherche-développement, qui inclut le niveau de protection des eaux le plus élevé du monde, est menée afin de transformer les déserts arides en un sol verdoyant, fructueux et producteur d'aliments.

La désertification affecte la vie et le bien-être de 2,7 milliards de personnes. Tous ceux d'entre nous qui se soucient de l'environnement doivent redoubler d'efforts pour éliminer la désertification. Nous pensons que les connaissances scientifiques et les technologies de développement actuelles permettent d'espérer que l'on fera face à ce problème et que l'on convertira des zones arides en zones habitables et productives.

L'Institut national de recherches sur le désert de l'Université Ben-Gurion, en Israël, est engagé dans la recherche sur les zones arides et leur mise en valeur, et en particulier sur la conversion du désert en un environnement productif. La portée des activités de l'Institut dépasse les frontières d'Israël, car la plupart de ces recherches ont une importance

M. Eliashiv (Israël)

mondiale. Notre but est de partager notre expérience et nos connaissances avec n'importe quel pays. Le Moyen-Orient possède de vastes territoires désertiques mais de maigres ressources en eau. Le désert peut devenir une terre verdoyante et fertile. L'expérience et la technique existent, l'eau peut être réutilisée et de l'eau douce peut être produite à partir de l'eau de mer.

D'un point de vue historique, les efforts déployés par l'homme en vue de gérer le désert et les tentatives qu'il fait pour extraire sa subsistance de terres stériles sont aussi anciennes que l'homme lui-même. Le prophète biblique Esaïe parlait déjà de ces efforts lorsqu'il disait :

"Qu'ils se réjouissent, le désert et la terre aride,

que la steppe exulte et fleurisse,

qu'elle se couvre de fleurs des champs." (La Sainte Bible, Esaïe 35:1)

Il est évident qu'un plan d'action à l'échelle internationale est indispensable pour lutter contre la désertification. C'est pourquoi nous nous félicitons, à cet égard, de la suggestion d'élaborer un projet de convention-cadre, et nous espérons que l'on y procédera rapidement.

Le facteur humain joue un rôle tout aussi important dans le développement, par la participation efficace de la population et l'application des politiques nationales. Il faudra donc consacrer une attention accrue aux ressources humaines, au développement durable et au transfert des formations et de la technologie. Nous avons beaucoup insisté sur le développement des ressources humaines, qui est devenu la clef de l'expansion technologique du pays et un élément marquant de sa coopération technique et économique intensive avec les autres pays.

L'importance des mécanismes de financement appropriés ne saurait être sous-estimée, car ils représentent la clef de la protection de l'environnement. Ces dernières décennies, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et d'autres institutions internationales ont remporté un succès méritoire dans la promotion du développement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale dans d'innombrables pays en développement. Elles peuvent exercer les mêmes compétences dans la promotion d'un développement écologiquement viable.

M. Eliashiv (Israël)

Nous devons renforcer la capacité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de financer des programmes écologiques qui présentent un intérêt pour tous les pays. La réunion qui aura lieu en décembre en Côte d'Ivoire devrait conduire à la restructuration du FEM, comme il en a été convenu à Rio, pour qu'il commence à fonctionner avant la fin de 1993.

Les organisations internationales doivent jouer un rôle de transition dans le monde en développement, tandis que les différents pays édifient une infrastructure nationale pour la gestion de l'environnement. A Rio, notre délégation a proposé que le réseau du Programme des Nations Unies pour le développement soit mobilisé au service de l'environnement, et ma délégation est heureuse de noter que l'Administrateur a déjà pris des mesures à cet effet.

Les organisations écologiques non gouvernementales doivent recevoir notre appui. Nous espérons qu'elles continueront à servir de catalyseurs dans l'amélioration de l'environnement.

Nous nous félicitons de l'accord intervenu à Rio sur les arrangements institutionnels du suivi de la CNUED, et en particulier de la création de la Commission du développement durable. Le suivi de la CNUED doit faire partie intégrante de la revitalisation des secteurs économiques et sociaux de l'Organisation des Nations Unies, pour faire en sorte que les recommandations de la CNUED soient intégrées dans les activités opérationnelles des Nations Unies.

Nous appuyons l'idée que l'objectif central de la Commission devrait être de fournir une instance intergouvernementale appropriée d'échange d'informations sur les expériences nationales et multilatérales. Nous devons veiller non seulement à ce que la Commission du développement durable soit un organe opérationnel et efficace, mais à ce qu'elle représente les intérêts nationaux de tous les pays, afin de garantir une véritable coopération internationale. Lorsque l'on décidera de la composition de la Commission du développement durable et des membres qui y participeront, il faudra tenir compte du principe de la représentation universelle. Nous appuyons l'opinion selon laquelle les Etats Membres qui ne sont pas membres de la Commission doivent avoir le droit de participer pleinement à ses délibérations en tant qu'observateurs.

M. Eliashiv (Israël)

Comme nous l'avons mentionné auparavant, la coopération régionale est un élément essentiel dans l'application de mesures écologiques. Tout le monde est d'accord pour convenir que les problèmes de l'environnement ne connaissent pas de frontières; mais les conflits et les différends à travers le monde font obstacle à une coopération véritable.

Le Moyen-Orient recèle un potentiel considérable de développement économique. Divers projets conjoints et multilatéraux de coopération économique seraient dans l'intérêt de tous et augmenteraient le bien-être de toutes les parties. Nous sommes actuellement engagés dans des négociations bilatérales en vue de mettre fin aux conflits du passé, et dans des négociations multilatérales en vue de jeter les fondations de l'avenir.

Au cours des négociations multilatérales tenues récemment dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, Israël a présenté des propositions détaillées et concrètes sur des projets de coopération et de développement au niveau régional relatifs notamment au développement de l'agriculture dans les zones arides, à la création d'un centre de lutte contre la désertification, à de nouvelles sources d'énergie, à la technique du dessalement, et à la protection de l'environnement. Ces projets exigent non seulement la coopération mais également, et surtout, l'édification de la confiance et le progrès vers la paix.

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement stipule, dans son Principe 25, que :

"La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables."

Nous espérons et envisageons que la paix s'étendra un jour à tous les pays voisins afin que nous puissions parvenir à un règlement d'ensemble dans notre région, qui nous amènerait à vivre ensemble dans l'égalité, la confiance et le respect mutuel, permettant ainsi à tous les peuples et à toutes les nations de notre région de consacrer et de dédier leurs efforts, leurs ressources et leurs énergies au développement économique et social grâce à une coopération véritable - car la paix et la prospérité sont indissociables.

La séance est levée à 18 h 30.